Le bulletin du désarmement

Un exposé des activités nationales et internationales en matière de désarmement et de contrôle des armements

Observations du Premier ministre au sujet de l'accord historique visant les FNI 1
L'accord sur les FNI est un événement historique, selon le SEAE 3
Le SEAE se réjouit du nouvel élan donné au processus de contrôle des armements 4
Des membres du Groupe consultatif assistent à des réunions de la Première commission 6
L'ONU rend hommage aux « messagers de la paix » 6
Conférence sur le désarmement et le dévelop- pement : un défi pour les participants 7
Allocution du SEAE à la Conférence sur le désarmement et le développement 7
Résolutions relatives au désarmement et au contrôle des armements (DCA) adoptées au cours de la 42° session de l'AGNU 10
Nécessité urgente d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires12
Troisième Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement 13
Développements encourageants après la Conférence de Stockholm 13
Contrôle des armements classiques : stabilisation des forces en Europe 14
L'interdiction des armes chimiques est un processus d'une difficulté et d'une complexité frustrantes
Discours de l'ambassadeur Marchand à la Conférence sur le désarmement 19
La coopération – facteur crucial pour le développement du Nord
Le Groupe consultatif se penche sur « La paix et la sécurité dans l'Arctique » 25
L'industrie canadienne s'attaque au problème de la vérification
Comment vérifier, d'après un journal 28
Au-delà du sommet : le désarmement et l'avenir
Subventions et contributions accordées par le fonds pour le désarmement pour l'AF 1987-1988

Le Bulletin du désarmement, publié périodiquement par la Direction du contrôle des armements et du désarmement, du ministère des Affaires extérieures, a pour but d'informer le public canadien au sujet des questions touchant le contrôle des armements et le désarmement. Pour faire inscrire votre nom sur notre liste d'envoi ou pour obtenir des copies supplémentaires, veuillez adresser vos demandes comme suit : Rédacteur en chef, Bulletin du désarmement, Division du contrôle des armements et du désarmement, Ministère des Affaires extérieures, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2. This publication is also available in English.

Observations du Premier ministre au sujet de l'accord historique visant les FNI



Délibération au Bureau Oval — Le président Reagan (à gauche) et le secrétaire général Gorbatchev discutent de questions intéressant leurs pays respectifs au cours d'une conférence privée au Bureau Oval de la Maison blanche à Washington. À cette réunion, comme pour plusieurs autres d'ailleurs, les deux leaders n'étaient accompagnés que de leurs interprètes.

À la suite de la signature de l'Accord sur les missiles de portée intermédiaire (FNI), le 8 décembre 1987, le Premier ministre a publié le communiqué suivant :

« Le mardi 8 décembre, le président Reagan et le secrétaire général Gorbatchev ont signé un accord historique prévoyant l'élimination des missiles nucléaires de portée intermédiaire. Je suis sûr que tous les Canadiens applaudissent à cette initiative qui constitue une étape concrète vers un monde meilleur et plus sûr. C'est le triomphe du bon sens sur l'antagonisme.

L'Accord prévoit le démantèlement et la destruction complète de milliers d'armes nucléaires. Pour la première fois depuis le début de l'ère nucléaire, une catégorie complète d'armes sera non seulement limitée mais entièrement éliminée.

Le président Reagan peut légitimement parler d'un grand succès. C'est lui qui a ouvert la voie à des négociations avec l'Option zéro qu'il a proposée en 1981. C'est lui qui a résisté aux pressions de ceux qui voulaient geler le nombre de ces armes à des niveaux où ils auraient continué de constituer une menace pour l'Occident. C'est lui qui a eu le courage de faire la distinction entre farmeté et intransigeance.

Nous ne devons cependant pas hésiter à reconnaître à M. Gorbatchev tout le mérite qui lui revient. Il fallait un nouveau genre de leader soviétique pour renverser la décision prise par ses prédécesseurs de déployer ces missiles. Et il a fallu un nouveau leader soviétique pour réaliser qu'il est possible de créer une plus grande stabilité mondiale par des réductions mutuelles des arsenaux.



Nous nous réjouissons du nouvel esprit qui anime les rapports entre les deux grands et des réalisations tangibles qui en découlent. Les mesures de vérification prévues dans l'accord sont les plus rigoureuses qu'on ait vues dans un traité de contrôle des armements à ce jour. Pour la première fois, des inspecteurs américains seront stationnés en territoire soviétique, et vice-versa. De telles mesures sont essentielles non seulement pour garantir le respect de l'accord mais pour créer un climat de confiance. Ce précédent sera extrêmement précieux pour la négociation d'autres accords de réduction des armements.

Il n'y a pas lieu de craindre que le retrait de ces missiles entraîne un effritement des liens entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Ces liens étaient déjà solides avant le déploiement des missiles et ils le demeureront après leur retrait. La présence de troupes américaines et canadiennes en Europe est une preuve probante de l'importance qu'attachent nos deux pays à leurs engagements militaires envers l'Europe.

La sécurité est indivisible. L'élimination des missiles de portée intermédiaire profitera à tous les pays de l'Occident. Mais les armes qui menacent directement le Canada — les missiles intercontinentaux ainsi que les sous-marins et bombardiers porteurs d'armes nucléaires - ne sont pas visés par cet accord. Nous sommes donc particulièrement heureux des progrès réalisés au cours de ce sommet à l'égard des armes stratégiques. Le Canada espère que le traité FNI sera l'amorce d'une réduction des énormes arsenaux nucléaires encore existants, et qu'il mènera à la conclusion d'un accord à Moscou le printemps prochain. Cela répondrait à notre préoccupation la plus fondamentale : une sécurité stable à des niveaux d'armement beaucoup plus bas.

Le traité sur les missiles de portée intermédiaire nous en dit long sur la signification et l'importance de la sécurité collective. En 1979, l'Alliance occidentale a décidé de déployer un nombre limité de ces missiles. Nous avons en même temps offert de négocier des réductions avec l'URSS. Certains gouvernements de l'Europe de l'Ouest ont subi de fortes pressions publiques les incitant à ne pas fournir de bases pour ces missiles. Nos alliés européens ont résisté à ces pressions. Quand ils se sont apercus que l'Alliance ne pourrait pas être divisée, les Soviétiques sont retournés à la table qu'ils avaient quittée

en 1983. Le traité qui vient d'être signé montre clairement le bien-fondé de la politique de l'OTAN, qui est d'allier la dissuasion au dialogue. Nous n'abandonnons ni l'un ni l'autre élément à notre détriment.

Changement et continuité dans les relations Est-Ouest

Le traité est bien accueilli pour ce qu'il accomplit. Il est bien accueilli aussi pour ce qu'il nous dit au sujet des relations Est-Ouest. Il y a quelques années seulement, la conclusion d'un tel accord semblait très lointaine, désespérément utopique.

Tant de choses ont changé depuis. Voilà que se trouvent à notre portée des objectifs qui, il n'y a pas si longtemps, étaient considérés comme étant pratiquement irréalisables : des réductions importantes des armements, le règlement des conflits régionaux et des progrès sur le plan des droits de la personne.

Mais nous ne devons pas nous faire d'illusions au sujet des obstacles qui restent à franchir; ils sont de taille. Nous ne devons pas non plus oublier comment nous en sommes arrivés à ce point.

La cohésion entre les pays de l'Ouest demeure aussi indispensable qu'avant. L'antagonisme entre l'Est et l'Ouest ne disparaîtra pas du jour au lendemain. Bien que nous espérions que les obstacles s'aplanissent, l'Europe demeure divisée. Les forces militaires soviétiques demeurent largement supérieures à ce que n'importe qui dans l'Ouest considérerait comme étant raisonnable et suffisant. Aussi louable qu'elle soit, la Glasnost ne parviendra pas à transformer rapidement un pays soumis depuis des siècles à l'autoritarisme russe d'abord, puis à une dictature marxiste.

Il est donc nécessaire de conserver une attitude prudente et cohérente. La liberté devra encore être solidement défendue. L'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord ne peuvent, ni individuellement ni ensemble, maintenir un équilibre militaire efficace et stable entre l'Est et l'Ouest par le seul biais des moyens conventionnels. C'est pourquoi l'OTAN continuera de recourir à la dissuasion nucléaire jusqu'à ce que notre sécurité puisse être garantie par d'autres moyens.

Nous devons donc également chercher, par la négociation, à corriger le déséquilibre actuel des forces conventionnelles et à éliminer complètement les armes chimiques. Le fait que certaines

choses soient demeurées inchangées ne doit pas nous faire oublier ce qu'il y a de nouveau et de positif.

M. Gorbatchev fait de courageux efforts pour enrayer l'effritement social, redresser l'économie et améliorer les conditions de vie dans son pays. Si ces efforts visent à laisser plus d'initiative et une plus grande liberté d'expression aux citoyens soviétiques, cette évolution va nettement dans le sens de nos intérêts et des leurs. Nous ne devrions pas hésiter à encourager un dirigeant soviétique qui essaie de desserrer les entraves du passé et qui, pour ce faire, met fin à des erreurs et à des abus de ses prédécesseurs.

Les dirigeants soviétiques commencent à mesurer le prix de l'isolationnisme et l'ampleur du défi de l'interdépendance. L'Union soviétique ne garantira jamais sa sécurité en menaçant celle des autres pays.

Certaines mesures ont été prises.
M. Gorbatchev semble reconnaître les avantages d'une action collective par le truchement d'organisations internationales, et nous nous en réjouissons. Évidemment, il y a des questions de confiance qui dépendent de gestes concrets de la part des Soviétiques.

Il y a huit ans que les troupes soviétiques sèment la mort et la destruction en Afghanistan. Jusqu'ici, les dirigeants soviétiques ont fait fi des pressions exercées par la communauté internationale pour qu'ils retirent immédiatement toutes leurs troupes de ce pays. S'ils le faisaient maintenant et laissaient ainsi le peuple afghan décider lui-même de son propre avenir, un tel geste contribuerait fortement à hausser le degré de confiance des autres pays à leur égard.

En Union soviétique et en Europe de l'Est, on a libéré des dissidents, permis la réunification de familles et laissé partir des émigrants. Nous sommes évidemment heureux de ces assouplissements. Mais il y a encore beaucoup trop de personnes qui sont persécutées parce qu'elles tentent d'exercer des droits qui leur sont garantis par des accords internationaux sur les droits de la personne. Nous demandons simplement que les dirigeants soviétiques et de l'Europe de l'Est respectent les engagements qu'ils ont pris librement lors de ces accords.

L'intérêt que porte M. Gorbatchev à l'économie mondiale est compréhensible. Il ne peut pas fermer les yeux sur la révolution qui se produit dans le



domaine de l'information, sur les progrès technologiques qui surviennent partout dans le monde et sur les profondes incidences des fluctuations des devises et des prix des matières premières. Il est aussi dans l'intérêt de l'Ouest, à long terme, que l'Union soviétique soit davantage intégrée à l'économie mondiale. Il est bon de se rappeler cependant que c'est l'économie mondiale qui est ouverte et celle de l'URSS qui est fermée. Nous invitons l'Union soviétique à ajuster ses pratiques économiques de manière à pouvoir tirer profit des nombreuses possibilités qui s'offrent à elle au Canada et ailleurs.

La contribution canadienne

Je crois que cinq principes essentiels devraient guider les actions du Canada au cours de cette phase particulièrement productive des relations Est-Ouest.

Premièrement, nous devons faire tout ce que nous pouvons pour promouvoir une plus grande communication entre les peuples de l'Est et de l'Ouest. Les visites officielles, les échanges culturels, la coopération dans l'Arctique et les échanges commerciaux sont autant d'avenues par lesquelles il est possible d'agir efficacement pour abattre les murs de la méfiance.

Deuxièmement, nous devons coopérer entièrement et efficacement, avec nos amis et alliés, à notre défense collective. Notre solidarité et notre souci de maintenir de fortes mesures de dissuasion tout en poursuivant le dialogue nous ont permis de nous rendre jusque-là et pourraient nous amener encore plus loin. Le Canada fait sa part, comme en témoigne le Livre blanc sur la défense.

Troisièmement, je réitère notre intention d'encourager vigoureusement la réalisation de nouveaux progrès en ce qui a trait au contrôle des armes et au désarmement. Les objectifs que j'ai énoncés en 1985 à l'égard des armes nucléaires, spatiales, chimiques et conventionnelles sont aussi valables aujourd'hui qu'ils l'étaient à ce moment. Nous continuerons d'utiliser toutes les tribunes auxquelles nous avons accès - tant à l'intérieur de l'OTAN, qu'à la CD et aux pourparlers sur les armes conventionnelles - afin d'atteindre ce but. Nous ne pouvons pas être à toutes les négociations, mais nous ferons valoir notre engagement et notre expertise chaque fois que ce pourra être utile.

L'objectif que nous poursuivons dans tous les cas est celui de la stabilité; stabilité à des niveaux d'armements plus bas et stabilité dans le rapport entre les armes offensives et les armes défensives. L'établissement d'un dispositif de sécurité durable exige cependant d'importants progrès sur le plan de la confiance.

Notre quatrième principe doit donc être d'encourager l'Union soviétique à jouer un rôle plus constructif sur la scène internationale. Nous aimerions voir l'Union soviétique devenir un partenaire engagé et responsable dans les affaires politiques aussi bien qu'économiques. Nous encourageons cette évolution et veillerons à ce que l'Union soviétique traduise ses paroles en actes.

Cinquièmement, nous continuerons d'insister sur les aspects humains des relations Est-Ouest. Les Canadiens sont profondément convaincus que les familles qui désirent se réunifier devraient pouvoir le faire. Nous croyons que la liberté de culte, le droit d'émigrer et le droit à la dissidence doivent être respectés partout dans le monde. Nous allons continuer de défendre ces droits à la réunion de Vienne sur la sécurité et la coopération en Europe, et nous n'aurons de répit que

lorsque nous aurons la certitude que les normes internationales sont respectées.

Le Canada se réjouit de l'accord qui a été signé à Washington mardi dernier. Nous admirons le courage des leaders qui ont pris cette initiative. Nous nous engageons à travailler à réduire les barrières entre l'Est et l'Ouest, à bâtir un monde plus sûr et plus sain pour nousmêmes et pour ceux qui viendront après nous, et à créer des habitudes de coopération plutôt que de confrontation.

Mais le monde est aussi aux prises avec des problèmes économiques, sociaux et environnementaux urgents et il ne pourra pas attendre indéfiniment que nous réussissions. L'accord signé mardi dernier à Washington montre que le travail acharné, la détermination, le bon sens et la communauté d'intérêts viennent à bout des pires difficultés.

C'est un formidable début, mais il ne faut pas s'arrêter là. Mettons-nous donc à la tâche de relever les défis qui restent à surmonter. »

L'accord sur les FNI est un événement historique, selon le SEAE

Le 8 décembre 1987, le ministère des Affaires extérieures publiait le communiqué suivant :

« Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, s'est dit extrêmement heureux de la conclusion, par les États-Unis et l'URSS, de l'accord historique prévoyant l'élimination de tous les missiles nucléaires soviétiques et américains de portée intermédiaire basés au sol. M. Clark a déclaré : « Cet accord représente l'aboutissement sans précédent des efforts visant à renverser l'escalade nucléaire et à entamer les réductions véritables d'armes nucléaires plutôt que leur limitation. L'accord FNI, qui entraîne l'élimination complète de toute une catégorie de missiles nucléaires, est donc le premier accord de désarmement nucléaire de l'histoire moderne ».

Les clauses du traité FNI et, plus précisément celles prévoyant la vérification, sont claires et extrêmement importantes. Pour la première fois, l'Union soviétique a accepté l'installation sur son territoire d'un site de vérification permanent dont le personnel se composerait d'Américains. Le régime d'inspection lié à l'accord est rigoureux et prévoit, dans un premier temps, jusqu'à 20 vérifications annuelles par mise en demeure. Par ailleurs, le concept d'un échange préalable de données convenues a également été accepté et est appliqué de facon satisfaisante. Enfin, le besoin de réductions asymétriques aux niveaux communs a été reconnu, l'URSS éliminant quatre fois plus d'ogives que les États-Unis. Toutes ces mesures ont été, pendant de nombreuses années, des priorités des pays occidentaux en matière de contrôle des armements, et leurs répercussions pour d'autres négociations sur le contrôle des armements et sur le désarmement, sont importantes.

« L'aboutissement des négociations FNI confirme la validité de la décision « à double volet » prise par l'OTAN en décembre 1979. Il souligne le rôle important de l'unité et de la solidarité de l'Alliance. C'est grâce aux décisions difficiles prises ces huit dernières années sur la question des FNI que ces négociations ont abouti. Tout en se réjouissant de ces résultats, le Canada espère que d'autres négociations qui sont en cours connaîtront un aboutissement similaire ».

Le SEAE se réjouit du nouvel élan donné au processus de contrôle des armements

Voici des extraits de l'allocution de M. Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, lors de la 42^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 22 septembre 1987:

« M. le Président, distingués délégués,

Il y a un an, une atmosphère de crise pesait lourdement sur cette assemblée. Les difficultés financières de l'Organisation des Nations Unies, qui étaient déjà graves en elles-mêmes, traduisaient des inquiétudes encore plus profondes quant à l'existence même des Nations Unies.

Le Canada — et d'autres amis de l'Organisation - ont lancé du haut de cette tribune des appels à la réforme. Je constate avec satisfaction aujourd'hui que des réformes substantielles ont été entreprises. Il convient, à cet égard, de rendre hommage aux hommes et aux femmes qui assurent le fonctionnement de l'ONU pour cette évolution, qui découle également de la reconnaissance, de la part de la majorité des nations, du fait qu'une organisation forte est essentielle à la paix du monde. Nous sommes particulièrement impressionnés par la détermination des Nations Unies de ne pas limiter l'action de réforme aux organismes installés à New York et de l'étendre aux institutions de l'Organisation œuvrant dans les domaines économique et social à travers le monde.

Pour sa part, le Canada s'est fait un point d'honneur d'acquitter intégralement et le plus tôt possible sa contribution pour 1987. Il espère que d'autres nations ne tarderont pas à verser leurs contributions mises en recouvrement au titre des exercices actuels et passés. Ceux qui demandent une réforme interne ont une obligation et une occasion particulières d'encourager ce processus maintenant qu'il s'est engagé. Ce bon exemple renforcerait les pressions sur d'autres puissances dont les contributions sont constamment en souffrance.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, cette réforme interne s'est accompagnée de progrès tangibles concernant bon nombre des grandes questions qui intéressent l'Organisation. Ces progrès ont parfois été réalisés en dehors du cadre multilatéral de l'ONU — c'est le cas, par exemple, de la percée historique relative à un accord de contrôle des armements entre les États-Unis et l'Union soviétique, des pressions constantes contre l'apartheid exercées par le Commonwealth et de l'initiative de paix lancée par les cinq présidents de l'Amérique centrale. Mais dans nombre d'autres cas, c'est ici même que le mouvement



M. Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

du monde vers l'avant s'est amorcé. Il convient d'énumérer ces exemples.

En ce qui concerne la guerre qui se poursuit entre l'Iran et l'Iraq, la résolution 598 du Conseil de sécurité témoigne d'une volonté politique unanime au sein du Conseil, ce que nous saluons. La patience et la persévérance dont le Secrétaire général a fait preuve dans ses efforts de médiation méritent nos éloges. Étant donné que sa mission n'a pas été aussi fructueuse que nous l'aurions tous souhaité, il semble bien qu'il pourrait se révéler nécessaire de convoquer à nouveau le Conseil de sécurité pour qu'il réexamine ce dossier. Si tel est le cas, le Canada est disposé à appuyer sans réserve la mise en œuvre de la deuxième partie axiomatique de la résolution 598, à savoir l'imposition de sanctions.

À la septième conférence de la CNUCED, la déclaration adoptée par consensus sur le commerce, la dette et les denrées de base laisse peut-être entrevoir le début d'une nouvelle ère de coopération entre les pays développés et les nations en développement. Ces assises de la CNUCED étaient un exemple d'une conférence internationale qui, selon tous les pronostics, était vouée à se solder par un échec. Les sceptiques se sont trompés. L'Organisation des Nations Unies a enregistré un succès de première importance.

La session extraordinaire sur l'Afrique commence à donner des résultats concrets quoique la tâche soit loin, très loin d'être terminée. La communauté internationale reconnaît désormais de façon claire que la majorité des pays africains déploient de grands efforts en vue de redresser leur économie. Mais la

communauté internationale se doit également de reconnaître que le problème de l'endettement de nombreux pays africains a atteint un seuil absolument critique et que ce problème doit être abordé de façon novatrice et imaginative, à défaut de quoi tout le Programme de redressement risque de s'effondrer. Dans ce contexte, je me réjouis de la constitution, par le Secrétaire général, du Groupe consultatif sur les flux financiers. Nous attendons son rapport avec impatience. Comme la plupart des membres de cette Assemblée le savent, le Canada est tellement conscient de la gravité de cette question qu'à l'occasion du Sommet de la Francophonie, il a annoncé l'annulation des créances au titre de l'aide publique au développement que lui devaient plusieurs pays de l'Afrique francophone. Le mois prochain, nous annoncerons une mesure similaire en faveur de l'Afrique anglophone à l'occasion de la Conférence du Commonwealth.

La Commission Brundtland a publié un rapport clair et direct sur l'urgence qu'il y a à protéger nos ressources et notre environnement. C'est dans cet esprit que, réunis la semaine dernière à Montréal, les représentants de divers pays du monde ont signé un traité relatif à la couche d'ozone visant à limiter les émissions de chlorofluorocarbones. M. Mostafa Tolba, Directeur général du Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'a qualifié de « premier traité de dimension véritablement mondiale qui offre une protection à chacun des êtres humains ». Notre gouvernement considère que le traité de Montréal servira de modèle à de futurs accords internationaux relatifs à l'environnement.

La Conférence sur la relation entre le désarmement et le développement, qui vient de se terminer, a débouché sur un remarquable document de consensus où il est souligné que le désarmement et le développement sont essentiels à la sécurité internationale. Ce succès a démontré de façon non équivoque la capacité de l'Organisation de trouver un terrain d'entente dans les domaines les plus complexes.

On reconnaît que l'Organisation mondiale de la santé a un rôle capital à jouer concernant la collecte de données et la planification qui s'impose au moment où les pays s'efforcent de contenir l'épidémie mondiale du SIDA.

Sur le plan interne, l'Organisation des Nations Unies est allée de l'avant dans un autre domaine à caractère social — celui



du droit des femmes à l'égalité. En 41 ans d'existence, les Nations Unies n'avaient accordé à aucune femme un poste permanent de Secrétaire général adjoint. L'Organisation en compte maintenant trois et nous nous félicitons tout particulièrement de ce que la première qui ait été nommée soit une Canadienne éminente, M^{me} Thérèse Paquet-Sévigny, qui occupe le poste de Secrétaire général adjoint responsable du Département de l'information.

D'autres réalisations ont marqué l'année qui vient de s'écouler, à savoir le succès de la Conférence de Vienne sur l'abus et le trafic illicite des drogues; l'entrée en vigueur de la Convention contre la torture; le projet de convention sur la sécurité maritime de l'Organisation maritime internationale et les progrès en matière de vérification accomplis par la Commission du désarmement des Nations Unies, progrès auxquels le Canada est fier d'être associé. Ce sont là autant de preuves de la valeur et de la vitalité de l'Organisation, et des illustrations péremptoires de l'avantage qu'il y a à continuer à s'attaquer ensemble aux problèmes du monde.

La grande raison d'être des Nations Unies consiste à répandre plus largement la paix et la justice dans le monde. Il arrive parfois, et c'est le cas dans le conflit entre l'Iran et l'Iraq, que son rôle prenne un caractère particulièrement crucial après que d'autres tentatives se soient soldées par un échec. Dans d'autres cas, l'Organisation peut encourager des initiatives qui peuvent déboucher sur la paix là où elle est menacée ou attirer l'attention internationale sur une situation d'injustice qui doit cesser. Je souhaite commenter aujourd'hui une initiative qu'il nous faut faire disparaître.

L'initiative a pour cadre l'Amérique centrale, où les présidents du Costa Rica, du El Salvador, du Guatémala, du Honduras et du Nicaragua ont conjugué leurs efforts dans une démarche authentique de la part de toutes les parties en vue de régler leurs différends par des moyens pacifiques. Le surprenant aboutissement positif du sommet du Guatémala tient à de nombreux facteurs. On peut citer les bases jetées par les groupes de Contadora, les travaux préparatoires des pays d'Amérique centrale et les concessions faites au cours du sommet par chacun des cinq présidents. Nous avons tous salué cette réalisation. Il ne s'agit toutefois que d'un premier pas sur une route parsemée d'obstacles.

L'assistance du Canada à la région est en augmentation constante, tout comme notre aide financière aux réfugiés et notre accueil de ces derniers. Nous avons exprimé l'opinion selon laquelle les problèmes de l'Amérique centrale trouvent leurs racines dans la pauvreté, et non pas dans des questions idéologiques; que ce dont la région a réellement besoin, c'est une assistance au développement, et non pas d'activités militaires; et que l'intervention de puissances extérieures ne peut qu'accroître les tensions. Nous avons soutenu le processus de Contadora et mis à sa disposition les compétences que les Canadiens ont acquises en matière de maintien de la paix.

...Le Canada soutient les initiatives des présidents de l'Amérique centrale. Nous sommes disposés à offrir nos compétences dans les domaines de la conception et de la mise au point de mécanismes de vérification et de contrôle qui, lorsque la paix aura été instaurée, contribueront à son maintien. S'il est vrai que c'est aux parties qui, dans les faits, sont en conflit qu'il appartient de régler leurs différends, le Canada n'en demeure pas moins disposé à contribuer à ce processus par tout moyen direct et concret dont il dispose.

M. le Président, la situation d'injustice que i'ai évoquée précédemment et que je souhaite maintenant aborder, c'est l'apartheid. Le Canada a fait connaître clairement et officiellement sa position. Nous avons donné suite à toutes les sanctions recommandées par la Conférence de Nassau réunissant les chefs de gouvernement du Commonwealth. Nous avons interdit tant les nouveaux investissements en Afrique du Sud que le réinvestissement des bénéfices. Nous avons interdit la promotion du tourisme et interrompu les liaisons aériennes. Nous avons interdit l'importation de charbon, de fer et d'acier. En outre, nous avons clairement indiqué que, si d'autres mesures ne donnent pas les résultats attendus, nous sommes disposés à rompre nos relations économiques et diplomatiques avec l'Afrique du Sud. Le Canada secourt les victimes de l'apartheid en leur fournissant des bourses, une aide juridique et d'autres formes d'assistance. Nous contribuons de façon substantielle au développement des États de première ligne, tant sur le plan bilatéral que par l'intermédiaire de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe. Nous exerçons notre influence partout où elle peut se révéler efficace afin d'intensifier les pressions contre l'apartheid.

Le Premier ministre du Canada a rencontré les dirigeants du Zimbabwe, de la Zambie et du Botswana à Victoria Falls en février dernier, et j'ai effectué une tournée en Afrique australe il y a six semaines, pendant laquelle j'ai notamment rencontré à Pretoria le ministre sud-africain des Affaires étrangères. M. Oliver Tambo a fait une visite à Ottawa il y a un mois et il y a rencontré notre

Premier ministre et d'autres dirigeants canadiens. Nous avons eu l'honneur d'accueillir, au début du mois en cours, le deuxième Sommet de la Francophonie à Québec et, le mois prochain, le Canada recevra à Vancouver les chefs de gouvernement du Commonwealth, la famille des nations dont l'Afrique du Sud faisait naguère partie.

...Le Canada estime que les sanctions imposées à l'encontre de l'Afrique du Sud ont été efficaces. Au cours des six premiers mois de 1987, le Canada a réduit de 51 % ses importations en provenance d'Afrique du Sud. Mais l'impact de ces mesures n'est pas seulement d'ordre économique; il est également psychologique. Certes, le gouvernement sud-africain y a réagi en restreignant encore davantage les libertés, mais de plus en plus de Sud-africains sont allés très loin dans leurs revendications de réforme, participant à des réunions à Lusaka et à Dakar et en établissant des contacts privés qu'il nous faut multiplier. ...L'instabilité en Afrique australe fait le jeu de l'apartheid tout autant qu'elle en résulte. Dans une des conversations les plus poignantes que j'aie tenues pendant ma tournée, des Canadiens qui s'emploient à fournir une assistance au Mozambique m'ont exprimé leur crainte que les projets qu'ils réalisent pour venir en aide à la population ne deviennent la cible de terroristes et ne mettent en danger la vie de ceux qu'ils s'efforcent de secourir. Un volet essentiel du défi à relever en Afrique australe consiste donc à accroître la stabilité des États de première ligne.

...M. le Président, j'ai commencé mon intervention en évoquant l'atmosphère de crise qui retenait tellement l'attention lorsque nous nous sommes réunis l'an dernier. Aujourd'hui, il nous faut certes tous prendre acte avec satisfaction de ce que le climat est maintenant à l'espoir. Espoir parce que, tant sur le plan mondial qu'à l'échelle régionale, on reconnaît que la paix et la sécurité du monde ne peuvent que profiter à tous et qu'ils constituent des objectifs qui méritent d'être poursuivis sans relâche. Espoir parce que l'on aborde de façon sensée les maux d'ordre social et économique qui affligent notre monde. Et, enfin, espoir parce que cette organisation qui est la nôtre, l'Organisation des Nations Unies, fait preuve à nouveau de la capacité de jouer, face aux graves problèmes auxquels la communauté internationale reste confrontée, le rôle central que l'on avait envisagé pour elle à l'origine. Nous avons sous les yeux l'ensemble de l'ordre du jour de l'Organisation : Afghanistan, Kampuchea, Chypre, paix au Moyen-Orient entre Israël et les États arabes, fin du terrorisme et une lutte intense visant à éliminer la faim et l'injustice. Il m'apparaît, M. le Président, que nous sommes davantage en mesure cette année que l'an dernier de relever les défis que pose cet ordre du jour. »

Des membres du Groupe consultatif assistent à des réunions de la Première commission



Séjour des membres du groupe consultatif à New York : (première rangée, de gauche à droite) L¹ gén. Reg Lane, M^{me} Janet Sawyer, M^{me} Judith Meinert, l'ambassadeur Roche, M^{me} Valerie Klassen, Dr Terry Carson. (Deuxième rangée, de gauche à droite) M. Fergus Watt, M. Alec Morrison (Mission permanente à New York), Dr David Leyton-Brown, M. Rankin MacSween, Prof. Jean-Guy Vaillancourt, M^{me} Beverley Delong et M. Paul Bennett (Direction du contrôle des armements et du désarmement).

Dix membres du Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements ont participé à un programme d'orientation à la Première commission de l'Assemblée générale du 11 au 17 octobre 1987. C'est la deuxième année de mise en œuvre de ce programme par les Affaires extérieures. Son but est de permettre à des membres intéressés et engagés du Groupe consultatif de participer davantage et de connaître plus à fond les multiples aspects des efforts déployés en matière de contrôle des armements et de désarmement par le Canada aux Nations Unies, et en particulier les travaux de la Première commission qui s'occupe des affaires internationales et de la sécurité.

Le programme avait donc un double objectif: premièrement, aider à la formation et à la diffusion d'information parmi ceux qui participent directement au programme et, d'une façon indirecte, parmi les organisations et communautés que représentent les membres associés; deuxièmement, renforcer le Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements.

Les participants ont été renseignés sur les activités de contrôle des armements et de désarmement de la Mission permanente du Canada et sur les procédures de la Première commission. Ils ont rencontré séparément les représentants aux Nations Unies de la Tchécoslovaquie, de l'URSS, des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Indonésie, ainsi que divers hauts fonctionnaires du Secrétariat des Nations Unies. Ils ont assisté en outre à plusieurs réunions de la Première commission, afin de voir par eux-mêmes comment sont menées les délibérations de ce forum. Le groupe était présent pour écouter la principale intervention

canadienne, faite le 13 octobre par M. Douglas Roche, ambassadeur au désarmement. Il y a eu également des occasions d'assister à des séances de l'Assemblée générale et de rencontrer des représentants non gouvernementaux.

Au cours de la semaine, un certain nombre de participants ont été frappés par les processus complexes et interminables de la Première commission, et par le rôle important que le Canada paraissait jouer dans le contrôle des armements et le désarmement.

L'ONU rend hommage aux « messagers de la paix »

Le 15 septembre 1987, Journée internationale de la paix, les Nations Unies ont officiellement rendu hommage à une centaine d'organismes et institutions du monde entier pour leur importante contribution à l'Année internationale de la paix. Tandis que des manifestations semblables avaient lieu simultanément à Vienne et à Genève, Javier Pérez de Cuéllar, secrétaire général des Nations Unies, attribuait aux groupes choisis l'insigne de « messager de la paix », à New York. Dix groupes canadiens ont mérité cet insigne prestigieux : Children for Peace, le collège Saint-Maurice, le Conseil international d'éducation des adultes, la International Organization for Psychophysiology, le Fonds canadien pour la paix, le Peace Research Institute-Dundas, People in Equal Participation, Inc., les Saskatoon Mothers for Peace, l'Association canadienne pour les Nations Unies et l'Association internationale de science politique. Malheureusement, seulement trois de ces groupes étaient représentés à la cérémonie de New York.

Après la remise des insignes, les récipiendaires ont visité une exposition consacrée à l'Année internationale de la paix. La contribution canadienne comprenait une courtepointe réalisée par les Saskatoon Mothers, des affiches et des dissertations, le timbre commémoratif émis pour marquer l'Année internationale de la paix et un exemplaire du recueil primé *Ma vision de la paix*. Pour obtenir un exemplaire en version française ou anglaise de ce recueil, prière d'écrire au Rédacteur en chef.



Conférence sur le désarmement et le développement : un défi pour les participants

À la demande de l'Assemblée générale, une « Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement » s'est tenue à New York, du 24 août au 11 septembre 1987, avec la participation de 150 États, dont le Canada. Les États-Unis en étaient absents.

Conduite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures Joe Clark, la délégation canadienne comportait notamment des députés, des hauts fonctionnaires et des représentants d'organisations non gouvernementales canadiennes. M. Clark a eu l'honneur de prononcer l'allocution d'ouverture de la conférence. Soulignant l'importance du désarmement et du développement, qui constituent tous deux des objectifs fondamentaux de la politique canadienne, il a par ailleurs exposé les vues du Canada sur la relation entre ces deux processus et sur les résultats attendus de la conférence.

Devant la grande diversité des approches avancées, il est apparu dès le départ que les participants auraient fort à faire pour résoudre leurs divergences et parvenir à un consensus. Certains ont souligné que la conférence devait se pencher en priorité sur la nécessité d'accroître l'aide au développement apportée aux pays du tiers monde, notamment grâce aux ressources

libérées par le désarmement. D'autres sont allés jusqu'à vouloir faire des efforts de développement un objectif exprès des futures mesures de désarmement. Le Canada, à l'instar de bien d'autres participants, s'en est tenu à l'avis que le désarmement et le développement sont des processus à la fois distincts et complémentaires, cette interdépendance tenant au fait que chacun d'eux contribue à la sécurité et bénéficie de son renforcement.

Malgré quelques cahots, la conférence a réussi à adopter un document final de consensus, et elle est généralement considérée comme un succès. Ayant exprimé d'emblée une approche modérée, le Canada a joué un rôle actif tout au long des travaux.

La conférence a établi que le désarmement et le développement sont deux processus distincts qui s'inscrivent dans une relation plus vaste et fort complexe. Bien que chacun doive être poursuivi de façon indépendante, quel que soit le rythme auquel l'autre progresse, ils contribuent tous deux à la sécurité et en bénéficient à la fois, et c'est là l'essence même de leur corrélation. La sécurité a été définie comme comportant non seulement une dimension militaire, « mais également des aspects politiques, économiques,

sociaux, humanitaires et écologiques, sans compter son importance du point de vue des droits de l'homme ».

La conférence a par ailleurs adopté un Programme d'action visant les objectifs suivants:

- a) « promouvoir une approche fondée sur la corrélation entre le désarmement, le développement et la sécurité »;
- b) « favoriser le multilatéralisme comme cadre international où la relation entre le désarmement, le développement et la sécurité puissent se forger, compte tenu de l'interdépendance des nations et de la communauté d'intérêts »; et
- c) « renforcer le rôle essentiel de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines interdépendants du désarmement et du développement ».

Le Canada est d'avis qu'il faut compter parmi les principales réalisations de la conférence, d'une part le fait qu'il est désormais généralement reconnu que la sécurité véritable va bien au-delà des étroites considérations militaires et, d'autre part, l'engagement pris par les 150 participants de poursuivre à la fois les objectifs du désarmement et du développement, et d'adopter des mesures appropriées à cette fin.

Allocution du SEAE à la Conférence sur le désarmement et le développement

Le 24 août 1987, M. Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a prononcé l'allocution suivante à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement.

« Nous ne discutons pas d'un problème théorique. Il y a dix jours, j'étais au Mozambique où j'ai rencontré des Canadiens travaillant dans des cliniques opérant sous les auspices d'organisations non-gouvernementales et œuvrant à divers autres projets. Chaque jour, ils travaillent sur des projets de développement extrêmement valables, mais qui sont menacés d'être anéantis ou attaqués. Je ne suis pas ici pour dire que les armes sont la cause de ce conflit,

mais lorsqu'une clinique devient une cible, les armes sont alors l'ennemi du développement.

La réussite de cette conférence dépendra de ce que nous ferons et non pas de ce que nous dirons. Il y a eu assez de discussions en ce qui concerne les répercussions néfastes des armes et le besoin de développement. Ce que nous devons chercher à réaliser ici, c'est la coopération pratique et non pas la récrimination mutuelle. Les travaux préparatoires aux réunions ont été encourageants, mais cette atmosphère doit être entretenue si nous voulons assurer le principe selon lequel on devrait dépenser moins d'argent pour l'armement et davantage pour le déve-

loppement, principe que le Canada croit partager avec tous les participants. La question pertinente consiste à savoir de quelle façon nous devons progresser et non pas qui nous devons critiquer.

Notre intention consiste à améliorer la sécurité réelle des nations en particulier et du monde dans son ensemble. Tout progrès apporté au développement et au désarmement représentera une contribution appréciable à la sécurité réelle, mais la relation entre les deux n'est pas simple. Cette conférence se révélera utile dans la mesure où elle cherchera à voir plus loin que l'assertion selon laquelle il suffit de transférer au développement les fonds destinés à l'armement pour trouver une solution aux problèmes



actuels. Nous devons comprendre qu'il n'y a pas de raison de croire que les gouvernements consentiront à transférer les sommes investies pour ce qu'ils considèrent la sécurité au profit du développement. Si nous sommes sérieux, nous devons reconnaître que les efforts de désarmement se mesurent en fonction du niveau de sécurité d'un pays, et non en termes de gains économiques. La sécurité constitue la pierre d'achoppement et chaque pays évaluera sa sécurité selon ses propres critères.

Je parle de sécurité dans son sens le plus large et non pas seulement de puissance militaire. Cela comprend également sécurité économique et bien-être social. Le développement peut ainsi contribuer à l'établissement d'un système international stable qui contribuera à son tour à diminuer l'importance de la puissance militaire comme instrument de sécurité.

Il est donc approprié qu'à la demande de l'Assemblée générale, cette conférence se tienne sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, qui a lancé l'étude sur l'interdépendance du désarmement et du développement. Cette étude de trois ans a été réalisée par 27 spécialistes de toutes les régions du monde, sous la direction de Mme Inga Thorsson de Suède, alors sous-secrétaire d'État, et a inspiré la création de cette conférence. Le gouvernement canadien a eu la bonne idée de commander une version vulgarisée de cette étude, intitulée Sauver le monde : désarmement et développement dans la décennie 80.

Depuis sa création après le désastre que fut la Seconde Guerre mondiale, l'ONU s'est vouée à la défense de quatre principes fondamentaux:

- l'élimination du fléau de la guerre,
- la foi dans les droits fondamentaux de la personne ainsi que dans la dignité et la valeur de la vie humaine,
- le respect des obligations internationales,
- la lutte pour le progrès social et l'amélioration des conditions de vie.

L'ONU ne peut faire respecter ces principes que dans la mesure où ses membres individuels s'engagent à poursuivre les processus du désarmement et du développement. En fait, nos accomplissements dans ce domaine peuvent signifier une qualité de vie décente plutôt que la misère, la pauvreté ou même la mort.

Les Canadiens espèrent que cette conférence contribuera à réaffirmer la volonté politique reconnue nécessaire à tout progrès réel.

Nous devons saisir l'occasion et nous unir pour proclamer que le désarmement et le développement ne peuvent que renforcer la sécurité globale. Ces deux processus ne doivent pas être assujettis l'un à l'autre, mais les progrès accomplis dans un domaine rendent possibles les progrès dans l'autre.

Il n'est pas étonnant que l'attention mondiale se soit concentrée sur les dépenses militaires globales qui atteignent maintenant 1 billion \$ par année. soit 6 % du produit mondial brut. Plutôt qu'au désarmement, c'est à la prolifération des armements classiques que nous avons assisté. On s'est efforcé, sans grand succès jusqu'à présent, de réduire les stocks d'armes nucléaires. Chose extrêmement inquiétante, nous avons la preuve formelle que des armes chimiques ont été utilisées à maintes reprises, au mépris de la Convention de Genève de 1925. Il est déplorable que l'industrie de l'armement et le commerce des armes engloutissent des quantités énormes de ressources qu'il serait plus utile de consacrer au secteur civil. Bien que l'une des premières responsabilités d'un gouvernement soit d'assurer la protection adéquate de la population, les dépenses engagées à cette fin sont trop souvent disproportionnées par rapport à des besoins raisonnables en matière de sécurité.

Les initiatives entreprises par les États-Unis et l'Union soviétique, ainsi que les négociations de Genève nous laissent entrevoir, bien entendu, la promesse de réductions significatives des armes nucléaires. Il est bien évident que le contrôle des armes est l'affaire de tous, mais il revient aux deux superpuissances d'accomplir des changements que nous ne pouvons que recommander et nous apprécions grandement le sérieux avec lequel ces deux nations ont considéré les négociations de Genève.

Nous sommes tous conscients de l'énormité des problèmes à surmonter. La situation économique se caractérise par une croissance ralentie, des problèmes commerciaux, la contraction des flux financiers vers les pays en voie de développement, le fardeau grandissant de la dette et les graves difficultés des pays les plus pauvres. À cela s'ajoutent la menace d'une pénurie de matières

premières, des possibilités de croissance de plus en plus réduites et les effets à long terme de la dégradation de l'environnement. Sur le plan humain, ces réalités se traduisent par l'analphabétisme, la famine, un taux de chômage élevé, des conditions d'habitation et des services sociaux inadéquats.

Certains pays ont bénéficié plus que d'autres de progrès réels en matière de développement, mais 1l faut faire davantage encore dans tous les pays. Il faut cependant mentionner les pays à forte économie qui contribuent le plus au développement économique international et ceux qui contribuent le moins. Nous parlons évidemment d'aide au développement et non pas militaire.

Bien entendu, bon nombre de progrès importants au niveau du développement international proviennent d'actions multilatérales, des efforts et des agences de l'ONU, particulièrement lorsque les Nations Unies se sont concentrées sur des activités pratiques, constructives et clairement définies.

Ainsi, l'UNICEF est parvenu à réduire la mortalité infantile dans le monde. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a offert protection juridique et aide matérielle à des millions de personnes fuyant la guerre et la persécution. Le Programme des Nations Unies pour le développement a appuyé 8 500 projets dans 150 pays, dans le but de les aider à bâtir des économies viables. Les efforts déployés par l'Organisation mondiale de la santé pour éliminer la variole constituent l'un des plus grands succès des Nations Unies dans le domaine du développement. L'ONU a également offert un forum essentiel au débat sur les questions globales de développement, le dernier étant la fructueuse séance spéciale sur l'Afrique.

Ces réalisations ont été le fruit d'une planification prudente, de l'établissement d'objectifs réalistes et de l'application de mesures pratiques. Nous devons en tenir compte au moment de nous pencher sur la question du désarmement, à l'égard de laquelle l'ONU et ses États membres ont eu moins de succès. Il y a 20 ans, ses travaux dans ce domaine semblaient très prometteurs. Par la suite, elle s'est trop souvent concentrée sur des questions comme l'armement nucléaire au détriment d'autres questions plus faciles à résoudre. On n'a qu'à songer au



nombre impressionnant de résolutions présentées par la Première commission de l'Assemblée générale concernant l'armement nucléaire. Pourtant, les niveaux élevés d'armements classiques ne cessent d'augmenter et cela constitue un problème que les États membres peuvent contribuer à résoudre par leur action.

Nous attachions une plus grande importance à l'élaboration des mesures de confiance qui sont la condition de tout accord majeur de limitation des armements. La Conférence de Stockholm a constitué une contribution valable à l'accroissement de la sécurité en Europe où la confrontation entre l'Est et l'Ouest est plus ressentie. En Amérique centrale, il semble qu'une entente pourrait être possible parce que les pays impliqués ont travaillé en collaboration en vue de prendre des mesures qui contribuent à établir une confiance mutuelle. Ces exemples sont différents par la forme, mais démontrent que petit à petit, on peut établir la confiance nécessaire au progrès. Nous devrions nous efforcer de promouvoir une telle coopération au niveau régional.

Le développement et le désarmement sont deux objectifs canadiens fondamentaux. Le gouvernement du Canada répartit les ressources de façon à créer un juste rapport entre une économie saine, soutenue par un secteur privé fort, et la prestation de services sociaux fondamentaux. Sur ce dernier point, je mentionnerai que les Canadiens bénéficient de programmes comme l'assurance-maladie universelle, les allocations familiales et l'assurance-chômage.

Les Canadiens ont toujours senti qu'il était de leur devoir d'aider les défavorisés à améliorer leurs conditions économiques et sociales. Après une première contribution modeste au programme d'aide technique des Nations Unies en 1949, le Canada a étendu ses programmes d'aide au développement à tous les continents et à un grand nombre d'organismes internationaux. À ce jour, il a consacré 24 milliards \$ à l'aide publique au développement, dont la majeure partie est allée aux pays et aux gens les plus pauvres.

L'aide financière ne constitue qu'un aspect de l'assistance fournie par le Canada aux fins du développement. La libéralisation du commerce et la conclusion d'accords acceptables concernant la dette internationale font partie des

objectifs qu'il cherche à atteindre dans le cadre de ses relations avec le monde en développement. Enfin, le secteur privé canadien — particuliers, organismes à but non lucratif ou entreprises — contribue de diverses manières au développement dans le tiers monde. Depuis 1980, le Canada a injecté plus de 100 millions \$ dans son programme de coopération industrielle, qui met l'accent sur les coentreprises avec des pays en voie de développement et sur le transfert de technologies vers le tiers monde, particulièrement le secteur privé.

Le désarmement, c'est-à-dire le contrôle et la réduction des armements classiques et nucléaires, est l'un des objectifs majeurs de la politique étrangère du Canada. Ainsi, le Canada participe à tous les forums multilatéraux où sont étudiées les questions relatives au contrôle des armements ainsi qu'à diverses consultations et discussions bilatérales. Nos efforts obéissent à des priorités précises, entre autres l'élaboration de mesures de confiance, comme l'amélioration de la technologie et des méthodes de vérification des accords de limitation ou de réduction des armements.

Monsieur le Président, j'exhorte toutes les délégations ici présentes à se mettre d'accord sur un document final. Nous sommes d'accord quant aux objectifs, mais pas encore sur les moyens d'y parvenir. Nous attarder à ces différences serait vouer cette conférence à l'échec. Les travaux accomplis lors des quatre réunions du Comité préparatoire - particulièrement les 19 éléments et le programme d'action en 10 points qui ont été adoptés au cours de la troisième réunion - montrent qu'il est possible d'atteindre un équilibre juste et raisonnable entre des opinions divergentes. Il est nécessaire de consentir à des compromis sur des points de détail si nous voulons être en mesure de mettre de l'avant le principe dont nous avons déjà convenu, à savoir consacrer moins d'argent aux armements et plus au développement.

Nous avons besoin de l'engagement de tous si nous voulons progresser. Nous devrions examiner davantage les possibilités que des mesures de désarmement pourraient apporter au profit du développement. Notamment l'affectation de fonds publics plus considérables à des fins sociales, la réduction de la dette publique ainsi que la stimulation de la

croissance économique, du commerce extérieur et des investissements privés, de même que l'accroissement de l'aide publique au développement.

Il faudrait reconnaître l'importance de la coopération régionale en ce qui concerne le désarmement et le développement. On doit souligner la nécessité d'appuyer les institutions globales et régionales qui œuvrent dans ce domaine. Le document de la conférence doit également appuyer expressément les négociations en cours sur le contrôle des armements et le désarmement. De plus, il devrait mentionner la nécessité d'élaborer des mesures de confiance dans ce domaine.

Enfin, la protection des droits et libertés individuels est un élément tellement fondamental des processus de désarmement et de développement qu'on l'oublie souvent. Les citoyens ont un rôle clé à jouer dans ces processus, mais on doit leur donner la liberté et l'occasion de le faire. Dans ce contexte, j'apprécie la présence de tous les observateurs non gouvernementaux. Ma délégation s'intéressera de près à leurs contributions au cours de la conférence.

...Si nous voulons réussir, l'ONU doit s'attaquer de façon efficace aux déséquilibres qui affligent l'humanité, une personne sur six vivant dans une pauvreté abjecte, alors que les dépenses pour les armes augmentent.

Des études sérieuses et respectées ont souvent démontré un tel contraste. Citons entre autre World Military and Social Expenditures (le monde militaire et les dépenses sociales), par Ruth Leger Sivard et l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm. Ce contraste est encore plus frappant quand on considère la pauvreté et la souffrance que j'ai rencontrées en visitant des projets de développement en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine.

Un but utile de cette conférence pourrait être d'orienter la publicité globale vers les coûts de la continuelle course aux armements. Mais cette publicité n'est pas suffisante. Nous avons besoin de solutions pratiques pour nous permettre de consacrer moins de ressources aux armes et plus de ressources au développement. La sécurité dans le monde interdépendant d'aujourd'hui exige à la fois le désarmement et le développement. »



Résolutions relatives au désarmement et au contrôle des armements (DCA) adoptées au cours de la 42e session de l'AGNU

(NOMBRE TOTAL DE RÉSOLUTIONS ADOPTÉES RELATIVEMENT AU DCA — 71)
Les résolutions marquées d'un astérisque ont été coparrainées par le Canada.
Les pays entre parenthèses sont les auteurs de projets de résolution.

NUMÉRO DE LA RÉSOLUTION	RÉSOLUTIONS appuyées par le Canada (46, dont 28 adoptées sans vote)	VOTE (Oui/Non/Abstention) (Sans vote)
10110 (Ot- Di)	Année internationale de la paix	S/V
42/13 (Costa Rica)	Zone de paix et de coopération dans le sud de l'Atlantique	122-1-8
42/16 (Brésil)	Traité de Tlatelolco	147-0-7
42/25 (Mexique)	Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des	
42/27 (Nouvelle-Zélande)*	essais nucléaires	143-2-8
	Zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient	S/V
42/28 (Égypte)	Zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud	114-3-36
42/29 (Pakistan)	Emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées	
42/30 (Suède)	comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme	
	frappant sans discrimination	S/V
the design of the second	Renforcement de la sécurité des États non dotés d'armes nucléaires	
42-31 (Bulgarie)	contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation d'armes nucléaires	112-18-20
aucasone aco anso revo. u	Garantie des États non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation	
42/32 (Pakistan)	ou la menace de l'utilisation d'armes nucléaires	151-0-3
castemas of gradicates state	Ou la menace de l'unisation d'arries ridciealles	154-1-0
42/33 (Sri Lanka)	Prévention d'une course aux armements dans l'espace	141-1-11
THE SECOND PROPERTY OF THE PERSON OF THE PER	extra-atmosphérique	151-0-4
42/34(a) (Madagascar)	Dénucléarisation de l'Afrique. Mise en oeuvre de la Déclaration	S/V
42/36 (Roumanie)	Réduction des budgets militaires	S/V
42/37(a) (Canada)*	Armes chimiques et bactériologiques	S/V
42/37(b) (Autriche)	Convention sur les armes biologiques ou à toxines	OI V
42/37(c) (Australie)	Protocole de Genève de 1925 et Convention sur les armes	S/V
	chimiques	S/V
42/38 (Cameroun)*	Rôle de l'ONU dans le désarmement	115-0-39
42/38(a) (Royauyme-Uni)	Négociations bilatérales relatives aux armes nucléaires	S/V
42/38(b) (Japon)	Stockage d'armes radiologiques	147-1-8
42/38(c) (Australie)	Notification des essais nucléaires	143-0-13
42/38(d) (Zimbabwe)	Négociations bilatérales relatives aux armes nucléaires	
42/38(e) (Danemark)	Désarmement classique	S/V S/V
42/38(g) (Chine)	Désarmement classique	S/V S/V
42/38(h) (Chine)	Désarmement nucléaire	
42/38(i) (Royaume-Uni)*	Informations objectives sur les questions militaires	133-0-12
42/38(k) (Suède)	Armements navals	154-1-2
42/38(1) (Canada)*	Interdiction de la production de matières fissiles à des fins	11010
	d'armement	149-1-6
42/38(m) (États-Unis)	Observation des accords de limitation des armements et de	001
	désarmement	S/V
42/38(n) (Pérou)	Désarmement classique à l'échelle régionale	154-0-0
42/39(d) (Népal)	Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement	
TOTAL STATE OF STATE	en Asie	SV
42/39(e) (Belgique)*	Désarmement régional	S/V
42/39(f) (RFA)*	Lignes directrices relatives aux mesures de confiance	S/V
42/39(i) (Nigeria)	Programme de bourses d'études des Nations Unies pour le	
	désarmement	156-1-0
42/39(j) (Madagascar)	Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement	
	en Afrique	S/V
42/39(k) (Pérou)	Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement	entired agi sur ches
12/00(1) (10/03)	en Amérique latine	S/V
42/40 (Yougoslavie)	Troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée	
12110 (Todgoslavio)	au désarmement	S/V



NUMÉRO DE LA RÉSOLUTION	RÉSOLUTIONS appuyées par le Canada (46, dont 28 adoptées sans vote)	VOTE (Oui/Non/Abstention) (Sans vote)
42/41 (Sri Lanka)	Conférence mondiale sur le désarmement	S/V
42/41 (SIT Lanka) 42/42(f) (Canada)*	La vérification sous tous ses aspects	S/V
42/42(g) (Bulgarie)*	Rapport de la Commission du désarmement	S/V
42/42(i) (Mexique)	Programme global de désarmement	S/V
42/42(j) (Royaume-Uni)	Études des Nations Unies sur le désarmement	S/V
42/42(k) (Pays-Bas)*	Rapport de la Conférence sur le désarmement	127-0-28
42/42(n) (Cameroun)*	Rationalisation des travaux de la Première commission	134-0-20
42/43 (Sri Lanka)	Déclaration faisant de l'Océan Indien une zone de paix	S/V
42/45 (France)*	Relations entre le désarmement et le développement	S/V
42/90 (Malte)	Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de	
ulbme, a savot la requellen et.	la Méditerranée	S/V
REMARQUE: En plus de ce qui	précède, les résolutions suivantes ont également été adoptées:	
		S/V (décision)
(Président)	Désarmement général et complet	O/V (decision)
RÉ	SOLUTIONS AUXQUELLES LE CANADA A FAIT OPPOSITION — 7	
42/39(b) (Inde)	Gel des armements nucléaires	139-12-4
42/39(c) (Inde)	Convention sur l'interdiction de l'utilisation d'armes nucléaires	135-17-4
42/39(h) (Mexique)	Mise en œuvre du gel des armements nucléaires	140-13-2
42/42(a) (RFA)	Non-utilisation d'armes nucléaires et prévention d'une guerre	
42/42(α) (11/7)	nucléaire	125-17-12
42/42(c) (Argentine)	Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement	
12/12(e) (rugerume)	nucléaire	137-13-7
42/42(e) (Tchécoslovaquie)	Coopération internationale sur le désarmement	118-18-14
42/42(m) (Yugoslavie)	Décision de la première session extraordinaire des Nations Unies	
	consacrée au désarmement	142-12-3
	ABSTENTIONS DU CANADA — 18	
	O proting de tentes les explosions expérimentales d'armes	
42/26(a) (Mexique)	Cessation de toutes les explosions expérimentales d'armes	137-3-14
10/00/10 (14 - 1)	nucléaires Cessation de toutes les explosions expérimentales d'armes	137-3-14
42/26(b) (Mexique)	nucléaires	128-3-22
40/05 (Diáloguagia)	Interdiction de la conception de nouveaux types d'armes de	120022
42/35 (Biélorussie)	destruction massive	135-1-18
42/38(f) (Iraq)	Stockage d'armes radiologiques	119-2-32
42/38(j) (Tchécoslovaquie)	Mise en œuvre des résolutions des Nations Unies dans le domaine	
42/30(j) (Terrecosiovaquie)	du désarmement	128-2-24
42/39(a) (Chypre)	Deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consa-	
12,00(a) (011) p. 0)	crée au désarmement — Examen	129-1-23
42/39(g) (Mexique)	Campagne mondiale pour le désarmement	146-1-9
42/42(b) (Iraq)	Première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée	
	au désarmement — Décisions	137-1-14
42/42(d) (Argentine)	Prévention d'une guerre nucléaire	140-3-14
42/42(h) (Mongolie)	Semaine du désarmement	133-0-21
42/42(I) (Yougoslavie)	Rapport de la Conférence sur le désarmement	135-5-15
42/44 (Iraq)	Armements nucléaires israéliens	97-2-52 122-0-9
42/46(a) (Zambie)	Question de l'Antarctique	100-0-10
42/46(b) (Malaisie)	Question de l'Antarctique	100-0-10
42/91 (Pologne)	Examen de la mise en œuvre de la Déclaration sur la préparation	128-0-24
	des sociétés à la vie dans la paix Examen de la mise en œuvre de la Déclaration sur le renforcement	
42/92 (Yougoslavie)		131-1-23
40/00 (D-1)	de la sécurité Système global de paix et de sécurité mondiale	76-12-63
42/93 (Pologne)	Capacité nucléaire de l'Afrique du Sud	140-4-13
42/34(b) (Madagascar)	Capacité fluciente de l'Allique du out	



Nécessité urgente d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Intervention de l'ambassadeur canadien au désarmement, M. Douglas Roche, lors de la réunion de la Première commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 4 novembre 1987 à New York.

« La négociation et la conclusion d'un traité vérifiable d'interdiction complète des essais nucléaires est depuis longtemps et demeure un objectif fondamental du Canada dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement.

Je considère qu'il existe des motifs nouveaux d'espérer que des progrès authentiques vers cet objectif important peuvent être réalisés. Le plus important de ces motifs, c'est la décision des États-Unis et de l'Union soviétique, annoncée le 18 septembre, d'entamer avant la fin de l'année des négociations complètes et graduelles sur la question des essais nucléaires. Voilà vraiment une nouvelle dont chacun de nous peut se féliciter. Notre Commission devrait vigoureusement soutenir et encourager cette décision. Une première étape est stipulée dans l'ébauche du projet de résolution L. 77 qui accueille la déclaration conjointe des États-Unis et de l'Union soviétique. Je suis heureux de vous annoncer qu'aujourd'hui le Canada co-parraînera ce projet intitulé « Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires ».

Les superpuissances ont une responsabilité toute particulière face à l'objectif de la cessation de tous les essais nucléaires de tous les pays, dans tous les milieux et à tout jamais. En leur qualité de producteurs et de détenteurs d'une proportion écrasante de la capacité mondiale de procéder à des explosions nucléaires, il leur incombe de donner l'exemple aux autres. Le Canada nourrit l'ardent espoir que les superpuissances s'acquitteront intégralement et de façon créatrice de leur rôle moteur tant dans leurs négociations bilatérales qu'au sein des instances multilatérales appropriées.

Toutefois, la réalisation de l'interdiction complète des essais nucléaires exige le plein concours et l'entière coopération de tous les États dotés d'armes nucléaires. Il s'ensuit donc que, si les négociations entre les superpuissances revêtent une importance cruciale, il ne faut pas sous-estimer l'importance de la dimension multilatérale de cette question.



M. Douglas Roche, ambassadeur au désarmement.

C'est précisément pour cette raison que le projet de résolution L. 77, que le Canada considère comme un des plus importants dont la Commission ait été saisie, met particulièrement l'accent sur le rôle de la Conférence sur le désarmement. La CD y est instamment invitée à entamer « des travaux de fond sur tous les aspects d'un traité d'interdiction des essais nucléaires au début de la session de 1988 ». De l'avis du Canada, cet appel est l'élément central du projet de résolution. Le moment est venu, pour les membres de la Conférence, de dépasser leurs divergences de vues sur la définition du mandat d'un Comité spécial de façon à ce qu'un débat de fond sur la question de l'interdiction des essais nucléaires puisse enfin s'engager. Les tentatives d'imposition d'une approche de cette question qui reste inacceptable pour d'importants États dotés d'armes nucléaires ne peuvent, de toute évidence, être productives. Toutefois, étant donné que cette approche a pour effet d'empêcher ne serait-ce que le début de l'examen de la question, il est tentant de mettre en doute les tactiques de ses partisans.

...Le Canada reste d'avis qu'on ne peut accomplir de progrès dans le sens de l'accroissement de la sécurité dans un monde moins lourdement armé que par la mise en œuvre de mesures réfléchies et équilibrées qui satisfassent chacune des deux parties en cause. Cette approche vaut tout autant pour le processus de la négociation de réductions des arsenaux stratégiques nucléaires que pour la cessation de tous les essais nucléaires. L'expérience a démontré que les déclarations et la rhétorique ne sont pas de nature à accélérer le processus de contrôle des armements et du désarmement et peuvent même le retarder.

À la lumière de cette constatation, le Canada est favorable à une démarche graduelle en vue de la conclusion d'un éventuel traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Conférence sur le désarmement pourrait prendre un départ significatif en examinant les questions de la portée, du respect et de la vérification d'un tel traité. Nous ne devrions pas perdre de vue le fait que l'interdiction complète des essais nucléaires n'est pas une fin en soi, mais plutôt un moyen de progresser vers l'objectif ultime, à savoir la réduction et, éventuellement, l'élimination des armements nucléaires. L'objectif primordial de la réduction et de la cessation des essais nucléaires, me semble-t-il, devrait être de rehausser la confiance envers le processus global de contrôle des armements et de désarmement. Ce n'est pas en se livrant à de longs débats sur la meilleure façon d'enclencher le processus que l'on contribuera au renforcement de la confiance.

M. le Président, l'ébauche du projet de résolution contenue dans L. 77 évoque également les progrès réalisés par le Groupe spécial d'experts scientifiques de la Conférence sur le désarmement en vue de la mise en place d'un réseau international de surveillance sismique. Un réseau opérationnel de ce type sera nécessaire à la vérification d'un éventuel traité d'interdiction complète des essais.

Le Canada se réjouit vivement des progrès constants accomplis par cet important groupe, dont les travaux méritent véritablement le qualificatif de plus importante contribution positive et continue, au cours des dernières années, à la recherche de la cessation des essais nucléaires. Comme je l'ai fait observer lors de mon intervention devant la Commission le 13 octobre, nous nous félicitons du choix de M. Peter Basham, du Canada, comme coordinateur d'un test global à grande échelle dans le cadre de la mise au point d'un système international d'échange de données sismiques.

...Nous vous enjoignons de voter en grand nombre pour cette Résolution, qui représente une démarche réaliste dont l'objectif est un monde où règnent une plus grande sûreté et sécurité. Le moment est venu où nous devons, en tant que communauté mondiale, nous acheminer vers la cessation de tous les essais nucléaires. »



Troisième Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement

L'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de tenir une troisième Session extraordinaire consacrée au désarmement (SENUD III) au siège de l'Organisation à New York, du 31 mai au 25 juin 1988. Comme ce fut le cas des deux sessions précédentes, qui ont eu lieu respectivement en 1978 et 1982, il s'agit d'un événement international de haut relief auquel prendront part plusieurs chefs d'État et de gouvernement ainsi que des ministres des Affaires étrangères.

Le Canada attache une grande importance au succès de la SENUD III, en raison de l'intérêt qu'il porte au processus multilatéral de contrôle des armements et de désarmement et, en particulier, au rôle qu'y jouent les Nations Unies. Dans la poursuite de ses grands objectifs dans ce domaine, le Canada est d'avis que l'ONU peut et devrait renforcer et compléter les efforts de limitation des armements et de désarmement en cours au sein d'autres instances, y compris au niveau bilatéral.

Le Canada a participé à quatre réunions internationales préparatoires à la SENUD III, qui ont donné lieu à des échanges de vues et permis la mise au point de l'ordre du jour de la Session extraordinaire. Le Canada estime que celui-ci est raisonnablement concis, équilibré et prospectif et qu'il constitue somme toute un bon point de départ pour les travaux de la Session. Les participants n'ont cependant pas réussi à s'entendre sur des lignes directrices plus détaillées à l'égard de SENUD III.

La Session extraordinaire devra essentiellement :

- a) examiner et évaluer la situation internationale actuelle;
- b) évaluer l'application des décisions prises par la SENUD I et la SENUD II;
- c) examiner et adopter le Programme global de désarmement;
- d) évaluer les développements et les tendances intéressant le processus de désarmement, y compris dans leurs aspects qualitatifs et quantitatifs;
- e) examiner le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement; et
- f) se pencher sur la relation entre le désarmement et le développement.

Le Canada a fait connaître l'an dernier au Secrétaire général des Nations Unies ses vues quant aux questions dont devrait être saisie la SENUD III. Celles-ci comprennent notamment : la recherche de moyens propres à encourager la poursuite de négociations constructives entre les superpuissances concernant la limitation et la réduction radicale des armes nucléaires ainsi que le renforcement de la stabilité stratégique; la reconnaissance du fait que les mesures de confiance contribuent de façon importante à créer un climat propice à la conclusion d'accords de contrôle des armements et de désarmement; l'importance de la transparence et du respect des engagements pour la réalisation et l'application d'accords effectifs de contrôle des armements, ainsi que du rôle que jouent à cet égard des mesures de vérification efficaces; l'intensification des efforts en vue du désarmement nucléaire et, notamment, d'une cessation des essais; le renforcement du régime global de non-prolifération nucléaire; la réduction des niveaux d'armements classiques en mettant tout particulièrement l'accent sur les approches régionales; la nécessité de conclure une convention sur les armes chimiques; la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique; et l'importance du désarmement et du développement en tant que processus distincts qui contribuent à la sécurité et dont ils bénéficient

...Durant les réunions préparatoires comme dans ses consultations avec d'autres gouvernements, le Canada s'est attaché à faire valoir la nécessité d'aborder la SENUD III dans un esprit pragmatique et réaliste qui tienne compte de l'importance de trouver un terrain d'entente. Dans le cadre des préparatifs canadiens, il s'est tenu une réunion extraordinaire du Groupe consultatif sur le contrôle des armements et le désarmement, du 14 au 16 avril 1988. Cette réunion de deux jours, consacrée à la SENUD III et à l'approche canadienne, a permis aux membres du Groupe d'examiner de façon très détaillée les points clés de l'ordre du jour de la SENUD III et de formuler leurs priorités et leurs préférences quant aux objectifs canadiens. Ces suggestions ainsi que les propositions faites par le Groupe consultatif seront parmi les principaux éléments dont on tiendra compte lorsque viendra

le moment de décider des priorités du Canada pour la SENUD III.

Le Canada est d'avis que la SENUD III connaîtra du succès si, au lieu de s'attarder sur les échecs du passé, on examine plutôt dans un esprit constructif des mesures susceptibles de contribuer de façon concrète au processus de contrôle des armements et de désarmement. Une issue heureuse devrait renforcer la validité de l'approche pragmatique et graduelle adoptée à l'égard de ce processus et sans laquelle l'espoir d'accomplir des progrès réels serait bien mince.

Développements encourageants après la Conférence de Stockholm

Les dispositions du Document final de la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe sont entrées en vigueur le 1er janvier 1987. Fruit de négociations entre les 35 États participants de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), le Document de Stockholm comporte un ensemble de dispositions conçues pour renforcer la confiance en accroissant la transparence des activités militaires menées en Europe. Au cours de leur première année d'application, ces dispositions ont permis par exemple, entre autres résultats, à des observateurs canadiens d'assister à des exercices militaires soviétiques, à des observateurs polonais d'avoir accès à des exercices américains en RFA et à une équipe britannique d'effectuer une inspection sur place en RDA.

Instituée par la Réunion de suivi de Madrid de la CSCE, la Conférence de Stockholm était une conférence diplomatique à part entière, sans limitation de durée et dotée d'un mandat de négociation bien précis. Elle a en fait duré deux ans, de janvier 1984 à septembre 1986. Son objectif était « d'entreprendre, par étapes, de nouvelles actions, efficaces et concrètes, propres à faire progresser l'œuvre de renforcement de la confiance et de la sécurité et à parvenir au désarmement, de manière à donner effet et expression au devoir qu'ont les États de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans leurs relations mutuelles ». La Conférence de Stockholm devait ainsi amorcer



un processus «consacré à la négociation et à l'adoption d'une série de mesures de confiance et de sécurité, se complétant mutuellement, destinées à diminuer le risque de confrontation militaire en Europe ».

Le processus de Stockholm a abouti à un ensemble de mesures spécifiques ayant pour but de renforcer la confiance des États participants quant à la nature des activités militaires menées par les autres signataires, d'introduire une certaine prévisibilité dans les affaires militaires, d'accroître la transparence et de réduire le risque d'attaque-surprise. Parmi les mesures convenues figurent les suivantes :

- Les États participants doivent donner aux autres États membres de la CSCE notification préalable des activités militaires mettant en jeu au moins 13 000 hommes ou 300 chars de combat. Cette notification doit être donnée par écrit, 42 jours au moins avant le début de l'activité prévue.
- Chaque État participant doit fournir aux autres, au plus tard le 15 novembre de chaque année, un calendrier annuel de ses activités militaires faisant l'objet d'une notification préalable.
- Les États participants doivent inviter des observateurs de tous les autres États participants aux activités militaires menées dans la zone d'application en Europe et mettant en jeu 17 000 hommes (ou 5 000 hommes, s'il s'agit d'un débarquement amphibie ou d'un aérolargage). Chaque État participant peut envoyer jusqu'à deux observateurs à l'activité militaire à observer.
- Chaque État participant a le droit d'effectuer des inspections sur le territoire de tout autre État qui soupçonne le déroulement d'une activité militaire n'ayant pas été notifiée ou l'existence d'une activité observable n'ayant pas fait l'objet d'une invitation. Dans les 36 heures suivant l'envoi d'une demande d'inspection, les inspecteurs seront autorisés à pénétrer sur le territoire de l'État d'accueil. Aucun État participant n'est obligé d'accepter sur son territoire plus de trois inspections par année.

Les dispositions de l'accord ont déjà donné lieu à plus de 20 observations d'exercices militaires et à une dizaine d'inspections sur place. Le Canada a envoyé des observateurs à tous les exercices militaires observables qui se sont déroulés jusqu'à présent, et il

entend poursuivre cette pratique. (Bien qu'il ne soit pas situé dans la zone d'application de l'accord, qui est constituée du seul territoire de l'Europe, de l'Atlantique à l'Oural, le Canada peut, en sa qualité de signataire du Document, participer pleinement aux observations et aux inspections.) D'autre part, les activités militaires canadiennes en Europe sont pareillement assujetties aux dispositions du Document de Stockholm. Ainsi, des unités canadiennes figuraient parmi celles inspectées par les Soviétiques au cours d'un exercice militaire mené en Norvège cette année.

Notre première expérience de l'application de l'accord montre que les 35 États participants ont tous largement respecté aussi bien la lettre que l'esprit des dispositions du Document de Stockholm. On peut soutenir que l'accord a été extrêmement utile pour ce qui est de renforcer la stabilité et la sécurité en Europe, les États participants étant désormais plus confiants quant à leurs intentions militaires respectives. À la réunion de suivi de la CSCE actuellement en cours à Vienne, les États participants procèdent en ce moment à un examen de l'application du Document de Stockholm et discutent par ailleurs de la mise en place de deux nouveaux forums de négociations sur la sécurité conventionnelle en Europe. Le premier examinerait des moyens de renforcer la stabilité, en Europe à des niveaux plus bas d'armements classiques, tandis que le second s'attacherait à étudier de nouvelles mesures de confiance et de sécurité, c'est-à-dire à poursuivre l'œuvre entreprise à Stockholm.

Entre-temps, l'application des ententes intervenues à la Conférence de Stockholm doit être considérée comme une évolution encourageante par ceux qui se préoccupent de la sécurité et de la stabilité conventionnelles en Europe.

Contrôle des armements classiques : stabilisation des forces en Europe

L'importance croissante reconnue aux forces classiques dans la « triade de la dissuasion » de l'OTAN et qu'a renforcée l'accord récemment conclu sur l'élimination complète des forces nucléaires intermédiaires (FNI) a, ces dernières années, attiré de plus en plus l'attention sur le déséquilibre entre les forces de l'OTAN et celles du Pacte de Varsovie, du point de vue tant du nombre que des capacités.

L'une des approches adoptées par l'OTAN pour réduire ce déséquilibre a consisté à renforcer et à moderniser ses forces de facon à améliorer la capacité de l'ensemble de son arsenal classique. Le Plan de défense à long terme ainsi que l'engagement d'augmenter de 3 % les dépenses indiquent tous deux que l'OTAN est résolu, depuis la fin des années 70, à améliorer l'équilibre des forces classiques. Malheureusement, les pays du Pacte de Varsovie ne sont pas restés inactifs : non seulement ont-ils maintenu leur supériorité numérique en matière de forces conventionnelles, mais ils sont également parvenus à réduire l'écart qualitatif, accentuant donc leur avantage global.

Le rapport Harmel, publié en 1967, reconnaissait la nécessité de régler le problème posé par la supériorité des pays du Pacte de Varsovie en matière d'armes classiques et recommandait l'adoption d'une politique à deux volets en vue d'un renforcement de la stabilité: soit, d'une part, maintenir une capacité militaire suffisante pour garantir l'équilibre des forces; d'autre part, mettre en œuvre des mesures de détente et notamment un contrôle des armements. Ces deux démarches, loin d'être incompatibles, devaient se compléter mutuellement.

Pour déterminer l'équilibre, il faut étudier les niveaux de forces en tenant compte de tous les facteurs qui entrent en jeu : la géographie, le terrain, le déploiement des forces en temps de paix, l'état de préparation, le degré de transparence et de confiance, la capacité d'alerte et de réaction (p. ex., la possibilité de détecter et de résister victorieusement à une attaque-surprise), le rapport entre les forces et celui des forces à l'espace, etc. Le processus de contrôle des armements classiques est donc très complexe dans la mesure où il doit faire intervenir et relier l'un à l'autre nombre de facteurs et de considérations.



Ces dernières années, le contrôle des armements classiques a fait l'objet de deux grandes séries de discussions. Les Pourparlers sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces (MBFR) ont rencontré de nombreuses difficultés dès leur ouverture, en 1973. Celles-ci ont tenu, entre autres, à l'impossibilité de parvenir à un accord préalable sur les données, au refus de la part des pays de l'Est d'accepter une vérification « agressive », aux divergences quant à la définition des facteurs d'un juste équilibre des forces, à la notion de réductions asymétriques et au défaut d'une entente quant aux types de forces concernés. Néanmoins, le processus luimême a paru utile aux relations. Est-Ouest en ce qui concerne le niveau des forces conventionnelles.

La Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe (CCSBMDE) - mieux connue sous le nom de Conférence sur le désarmement en Europe (CDE) tenue à Stockholm sous les auspices de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) s'est révélée un succès, non seulement par le processus établi, mais aussi par l'accord auguel elle a abouti (voir le document publié à Stockholm). L'approche graduelle adoptée à cette occasion pour une question aussi complexe et importante que le contrôle des armements classiques s'est en fin de compte révélée la plus judicieuse. Elle avait pour prémisse la conviction que l'instauration de la confiance devait précéder toute négociation visant à restreindre les activités militaires ou à réduire quantitativement les forces déployées. Dans le cadre des pourparlers MBFR, on n'a fait aucune tentative pour créer une confiance initiale de façon à faire régner un climat moins tendu pouvant favoriser de nouvelles discussions sur des points plus importants, tels que les réductions d'effectifs et d'armements.

Encouragés par les progrès enregistrés au cours des négociations de Stockholm ainsi que des pourparlers bilatéraux États-Unis-URSS menés à Genève sur les armements nucléaires, les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, réunis à Halifax en mai 1986, ont créé le Groupe de travail de haut niveau, chargé d'étudier les grandes options s'ouvrant à l'Alliance en ce qui concerne de futures négociations avec l'Est au sujet du contrôle des armements classiques. Le Groupe de travail devait présenter au

Conseil de l'Atlantique Nord un rapport sur la possibilité de mener, sur les niveaux des forces et les déploiements, des négociations de plus grande envergure que les pourparlers MBFR et qui porteraient sur une zone s'étendant de l'Atlantique à l'Oural. Les pays de l'Organisation du Pacte de Varsovie ont pour leur part présenté une proposition — l'« Appel de Budapest », daté du 11 juin — visant des réductions des forces sur une grande échelle, dans une zone analogue.

En juin 1986, le Groupe de travail de haut niveau s'est mis pour de bon à sa tâche, ambitieuse et très complexe. Après des recherches ardues et de nombreuses discussions entre Alliés, il a présenté son premier rapport, qui a été suivi de la Déclaration de Bruxelles sur la maîtrise des armements conventionnels.

Dans ce document figuraient les principaux éléments de ce qui est devenu le fondement d'une nouvelle approche occidentale du contrôle des armements classiques. Il invitait les pays du Pacte de Varsovie à entamer avec l'OTAN des discussions sur un mandat en vue d'une nouvelle négociation à ce sujet qui viserait l'ensemble de l'Europe, de l'Atlantique à l'Oural. La situation en Europe y était décrite comme « marquée par des asymétries et des disparités . . . qui sont très préjudiciables à la sécurité de l'Occident et qui constituent une source d'instabilité potentielle ». Une liste des facteurs à considérer y était dressée, à savoir :

- les armements, les types d'équipement, les déploiements, les effectifs, la mobilité et l'état de préparation des forces armées en cause;
- les informations, le degré de confiance qu'elles inspirent et les possibilités de prévision;
- les considérations géographiques.

Reconnaissant les problèmes très complexes à surmonter pour tenir efficacement compte de ces facteurs afin d'accroître la sécurité au niveau des armements classiques, le Groupe de travail a déterminé un ensemble d'objectifs constituant le fondement de la position de l'Alliance à l'égard du contrôle futur des armements conventionnels :

 l'établissement d'un niveau de forces stable et sûr permettant l'élimination des disparités;

- un processus de négociation par étapes garantissant à tous les intéressés qu'à aucun moment leur sécurité ne sera ampindrie:
- la recherche de l'élimination des moyens de lancer une attaque-surprise ou une action offensive de grande envergure;
- de nouvelles mesures visant à instaurer la confiance ainsi qu'à améliorer la transparence et les possibilités de calcul en ce qui concerne le comportement militaire;
- l'application des mesures en question à toute l'Europe, mais de manière à tenir compte des déséquilibres régionaux, en cherchant à les corriger, et à interdire le contournement des règles posées;
- un système de vérification efficace (dans lequel les échanges d'information détaillés et l'inspection sur place joueront un rôle essentiel), de façon à assurer le respect des dispositions de tout accord et à garantir que les limites imposées au potentiel des forces ne sont pas dépassées.

Pour réaliser les objectifs de l'OTAN, il a paru préférable de proposer deux négociations distinctes. La première, entre les 35 membres de la CSCE, s'appuierait sur les résultats de la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et en élargirait les résultats. L'autre, reconnaissant que les forces des deux Alliances exercent l'influence la plus directe sur les relations de sécurité essentielles en Europe, viserait essentiellement à éliminer les disparités existantes et à établir un rapport stable, à des niveaux moins élevés, entre les armements conventionnels des 23 pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie. Au cours de la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, tenue à Reykjavik en juin 1987, il a été décidé que les pourparlers sur la stabilité prévus entre les 23 pays précités pourraient avoir lieu dans le cadre du processus de la CSCE, mais qu'ils en resteraient indépendants pour ce qui est des questions traitées, de la participation et des règles de procédure.

Après la publication de la Déclaration de Bruxelles, des représentants de l'OTAN et du Pacte de Varsovie se sont réunis pour la première fois à Vienne à la fin de janvier 1987 afin de discuter de la formulation d'un mandat pour les négociations sur la « stabilité conventionnelle »



projetées. Durant l'été 1987, au cours de l'un des « petits déjeuners de travail » hebdomadaires qui réunissent les représentants des nations du Pacte de Varsovie et de l'OTAN les délégués occidentaux ont présenté un premier projet de mandat pour les négociations sur les mesures de confiance et de sécurité menées à Vienne dans le cadre de la Réunion de suivi de la CSCE, ainsi qu'un deuxième visant les pourparlers sur la « stabilité ». En sa qualité d'organisme de coordination de la politique de contrôle des armements classiques de l'OTAN, le Groupe de travail a poursuivi ses travaux à Bruxelles afin de préciser la position des Occidentaux pendant que les discussions Est-Ouest sur les mandats des deux négociations distinctes continuaient à Vienne.

Sans qu'on puisse en être certain, il semble maintenant que l'accord ait de bonnes chances de se réaliser quant aux mandats pour ces deux négociations et que celles-ci commenceront en 1988. Bien entendu, cela dépendra en grande partie du calendrier des travaux de la Réunion de suivi de la CSCE, dont les discussions portent sur d'autres aspects des relations Est-Ouest. Si les nouvelles négociations se déroulent comme prévu, cela signalera l'entrée dans une nouvelle ère de contrôle des armements conventionnels; ces négociations offrent la possibilité de définir les relations européennes en matière de sécurité pour la fin de ce siècle et une bonne partie du prochain. Comme cet article l'a indiqué, il reste toutefois à surmonter d'immenses problèmes auxquels il ne sera pas facile de trouver des solutions rapidement.

Traitant de la stabilité de l'équilibre des forces conventionnelles en Europe, les négociations porteront inévitablement en priorité sur les forces terrestres, car celles du Pacte de Varsovie (en particulier l'armée soviétique) constituent pour l'OTAN la menace la plus sérieuse. L'élimination des disparités et la stabilisation de cet équilibre exigeront des efforts considérables. Il ne s'agit pas simplement de réduction des forces; comme cela a déjà été mentionné, le rapport entre les forces et celui des forces à l'espace, la géographie et les taux de renforcement figurent parmi les questions qui doivent également être examinées et réglées.

Durant tout ce processus, il sera nécessaire pour tous les membres de l'OTAN de maintenir l'intégrité de leurs forces. L'engagement pris par le Canada, dans le récent Livre blanc, de confirmer ses obligations en matière de forces terrestres et d'envoyer une division dans la région d'importance stratégique majeure que constitue l'Europe centrale contribuera de façon positive au

renforcement de la stabilité que l'OTAN s'est fixé comme objectif. La présence de troupes canadiennes en Europe permet également au Canada de prendre une part active aux négociations sur le contrôle des armements.

L'interdiction des armes chimiques est un processus d'une difficulté et d'une complexité frustrantes

Le Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement (CCCAD) a organisé une importante conférence sur la mise en œuvre d'une convention internationale sur les armes chimiques. Elle a été une excellente occasion pour les universitaires et chercheurs, les représentants de l'industrie et de la maind'œuvre, ainsi que pour les fonctionnaires et les diplomates, de se réunir pour faire le bilan des progrès réalisés jusqu'ici dans les négociations sur les armes chimiques, de discuter des grandes questions non encore abordées et d'envisager l'avenir.

On trouvera ci-après des extraits d'une allocution de M. James Taylor, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

« Je suis très honoré de me trouver ce soir au sein d'une assemblée aussi distinguée d'experts venus de nombreux pays. Je suis heureux de vous souhaiter, au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, le très honorable Joe Clark, la bienvenue dans notre capitale, et de vous adresser tous mes vœux de succès dans vos délibérations.

Je voudrais profiter de cette occasion pour féliciter le Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement ainsi que l'American Academy of Arts and Sciences de l'initiative opportune qu'ils ont prise de convoquer cette conférence. Je tiens à remercier, en notre nom à tous, M. John Lamb et le personnel du Centre, en particulier Mme Jan Glyde, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés afin de régler les détails administratifs avec tant d'habileté. Le gouvernement du Canada applaudit et encourage ce type de réunion et le ministère des Affaires extérieures est heureux d'avoir pu aider à sa réalisation.

Le contrôle des armements et le désarmement est un processus d'une difficulté et d'une complexité frustrantes. Les progrès technologiques se poursuivent, rapides et sans relâche, au mépris et indépendamment des efforts assidus des négociateurs officiels et des autorités politiques dont ils relèvent. Le corps législatif du droit international en vigueur assure un fondement par trop précaire, sur lequel la communauté internationale doit cependant bâtir - consolidant les parties qui semblent menacées de s'écrouler, augmentant et adaptant les éléments existants de la structure juridique et procédant parfois à d'intenses rénovations face à de nouveaux besoins jusqu'ici imprévus. Tout ceci dans un contexte politique difficile. Il ne peut en être autrement étant donné que les questions dont vous vous occupez touchent directement les intérêts des États en matière de sécurité et sont légitimement l'objet d'une attention et d'une préoccupation soutenues de la part des autorités politiques et des publics envers lesquels elles sont responsables.

Dans ces conditions, s'ils veulent que leurs efforts collectifs soient fructueux et efficaces, les gouvernements ne peuvent compter sur leurs propres ressources. L'érudition et l'expertise des experts scientifiques et juridiques doivent être mises au service du processus de négociation lui-même. Il est également important, surtout dans les sociétés où le débat public forme une partie essentielle du processus de formulation des politiques, d'avoir recours — pour bien comprendre les questions et les problèmes en jeu — à des échanges d'idées libres et fréquents entre les pays. Cette réunion est un exemple de ce que je viens de dire.

Il convient de rappeler à cette occasion que les armes chimiques occupent une place particulière dans la mémoire de tous les Canadiens, étant donné que les troupes canadiennes ont été, en Europe, au nombre des premières victimes des



armes chimiques durant la Première Guerre mondiale. Toutefois, je ne suis expert en ce qui concerne ni les armes chimiques ni la complexité des négociations visant l'interdiction complète et vérifiable de ces armes. En présence d'experts représentant des domaines aussi variés, il serait présomptueux de ma part de fournir des avis ou de faire des commentaires sur quelque détail particulier de ces négociations. Je préférerais placer les négociations sur les armes chimiques dans le contexte actuel, plus général, du désarmement et du contrôle des armements. J'essaierai ensuite de tirer, avec la réserve qui convient à ma profession, certaines conclusions quant à l'importance des négociations sur les armes chimiques, dont certaines peuvent avoir des répercussions sur la façon de mener au mieux ces négociations.

Pour les personnes qui s'intéressent au contrôle des armements, votre réunion ne saurait avoir lieu à un moment plus propice. Je fais bien entendu allusion à l'annonce, faite récemment par les États-Unis et l'URSS, de la conclusion entre ces deux pays d'un accord de principe visant à interdire globalement les missiles nucléaires à portée intermédiaire, et d'un accord en vue d'engager des négociations sur les essais nucléaires. C'est presque devenu un lieu commun que d'observer l'importance historique de l'accord sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI), comme le premier accord qui éliminerait toute une catégorie d'armes nucléaires et qui, pour la première fois, demanderait des réductions des arsenaux nucléaires, plutôt que la seule limitation de leur accroissement. De même, on observe généralement que, étant donné que l'accord sur les FNI n'aurait pour effet qu'une réduction relativement faible des arsenaux nucléaires des deux pays, et n'affecterait pas leurs arsenaux stratégiques centraux, l'importance de cet accord est avant tout politique et non militaire.

Ces observations sont sans doute justes. Toutefois, l'importance politique des accords récemment annoncés concernant les FNI et les essais nucléaires ne devrait pas, de l'avis du Canada, être interprétée dans un sens étroit. Il ne faut pas oublier que, durant la plus grande partie de la dernière décennie, les perspectives de nouveaux accords en matière de contrôle des armements étaient on ne peut plus mauvaises, et elles ont atteint leur comble à la fin de 1983 et au début de 1984, lorsque les négociations Est-Ouest sur le contrôle des armements ont été interrompues pendant un certain

temps. Depuis lors, toutes les voies qui existaient antérieurement pour les discussions et les négociations Est-Ouest non seulement ont été réactivées, mais ont été visiblement employées à bon escient. Nous pouvons ainsi mettre de côté les anciens débats stériles sur les capacités par opposition à l'intention. Il semble que maintenant on accepte en général que ces deux questions ont de l'importance et que chacune d'elles devrait être réglée non pas au moyen de simples déclarations, mais de mesures concrètes et vérifiables, si l'on veut maintenir la confiance mutuelle.



Le contre-amiral (à la retraite) Robert H. Falls, président du Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, adressant la parole à la Convention sur les armes chimiques.

Le contrôle des armements a toujours été limité en grande partie à la question de la capacité militaire, laissant celle de l'intention à des déclarations en majeure partie politiques. D'où la grande importance de l'accord de Stockholm de 1986 sur des mesures spécifiques, sujettes à des procédures de vérification convenues, destinées à accroître la confiance mutuelle en ce qui concerne l'innocence d'intention des parties à l'accord sur le plan militaire. La façon efficiente et efficace dont certaines inspections par mise en demeure des manœuvres militaires de type courant ont été menées récemment sur les territoires de l'URSS et de la République démocratique allemande respectivement, est un progrès dont nous nous réjouissons particulièrement. De même nous réjouissons-nous des formulations employées récemment par des porteparoles officiels de l'URSS, qui parlent d'une « quantité suffisante » des forces militaires. Les parties des deux côtés de la ligne qui divise l'Est et l'Ouest semblent plus que jamais accepter que la sécurité est une question de mutualité. Aucune des deux parties ne peut se sentir en sécurité, à moins qu'il n'en soit de même pour l'autre.

La prise de conscience par toutes les parties de l'importante corrélation qui existe entre divers types de mesures de contrôle des armements est, à mon avis, un autre fait intéressant survenu ces dernières années. Cela est peut-être, en grande partie, un effet de l'intense débat sur les FNI et des controverses dont elles ont fait l'objet ces quelques dernières années. Déjà, l'accord en cours sur les FNI a provoqué de vives discussions sur la combinaison la plus souhaitable des forces militaires classiques et nucléaires qui devrait être maintenue de façon à préserver et à renforcer la stabilité sur le théâtre européen. Ce débat devrait se poursuivre encore un certain temps. Cette prise de conscience de la corrélation entre les forces classiques et nucléaires, notamment au niveau du théâtre, a sans doute été l'un des facteurs à la base des efforts en vue de formuler un mandat pour les négociations sur les niveaux des forces classiques en Europe, entre les membres des deux grandes alliances, dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Au niveau stratégique. les États-Unis et l'URSS ont reconnu dans le mandat de négociations dont ils ont convenu l'importance de faire attention à l'équilibre entre les forces offensives et défensives. Si nous réussissons à progresser dans la voie d'une dépendance nettement réduite des armes nucléaires, ces corrélations entre les divers types de déploiements des forces, et les mesures connexes de contrôle des armements, prendront encore plus d'importance.

Les arsenaux nucléaires des États-Unis et de l'URSS occupant une place centrale dans la configuration mondiale des forces militaires, il est naturel que l'attention internationale se soit concentrée sur les négociations bilatérales entre ces deux puissances. Toutefois, le Canada estime depuis longtemps que nous entrons actuellement dans une phase où les accords multilatéraux en matière de désarmement et de contrôle des armements seront de plus en plus importants et nécessaires. Nous devons le reconnaître, tout comme les superpuissances. Bien sûr, il existe déjà plusieurs accords de cette nature, dont les plus importants sont le Traité sur la non-prolifération et le Traité sur l'espace extra-atmosphérique. L'on peut s'attendre à ce que, outre les armes chimiques, d'autres questions fassent l'objet de nouvelles négociations. Des accords multilatéraux seront nécessaires



étant donné que les capacités militaires, existantes et potentielles, dans ces secteurs respectifs, débordent largement le contexte Est-Ouest et incluent des États de toutes les parties du globe. Ces négociations ajouteront de l'importance aux forums multilatéraux comme la CD à Genève, dont la détermination semble s'être quelque peu affaiblie ces dernières années. Elles conféreront aussi aux relations internationales une dynamique différente, beaucoup plus compliquée que celle qui anime les relations américanosoviétiques ou Est-Ouest.

Enfin, je ne puis terminer cette brève évaluation sans mentionner la vérification - thème favori des Canadiens. Il semble que peu de gens contesteraient à présent la conclusion - fondée en grande partie sur notre expérience des accords de contrôle des armements conclus durant les années 70 - selon laquelle il est impossible d'obtenir l'appui politique nécessaire pour le processus de contrôle des armements en l'absence de dispositions de vérification adéquates. Au lieu de renforcer la confiance réciproque, les accords qui ne sont pas vraiment vérifiables au moyen des méthodes convenues risquent au contraire de l'ébranler. Il semble qu'à présent cela soit généralement accepté. Il semble aussi que l'on accepte de plus en plus l'idée que des dispositions de vérification efficaces ne pourront, dans la plupart des cas, être appliquées sans une certaine ingérence, qui exigera sur le plan de la souveraineté, une certaine souplesse à laquelle les États ne sont pas encore bien habitués. À titre complémentaire, il semble également que l'on reconnaisse de plus en plus que des mesures de vérification concrètes doivent être soigneusement adaptées au but, à la portée et à la nature de l'accord spécifigue et qu'il devrait exister des garanties contre l'abus possible de ces dispositions à des fins de renseignement ou autres, n'avant rien à voir avec l'accord. Ce que l'on ne comprend peut-être pas encore tout à fait, c'est que l'efficacité de la vérification et, par là, le renforcement de la confiance, en ce qui a trait à son respect, dépendront dans une vaste mesure, de l'adoption, par les parties, d'une attitude non pas d'affrontement, mais de coopération à l'égard de l'application des mesures de vérification convenues.

Tous les grands facteurs que je viens de mentionner dans cette brève revue de l'histoire récente du contrôle des

armements ont un rapport direct avec les négociations sur les armes chimiques auxquelles vous vous intéressez avant tout. Si ce que je perçois comme un important ajustement de l'approche politique générale adoptée par les deux principales puissances militaires à l'égard du contrôle des armements en tant qu'élément de leurs relations en matière de sécurité est correct, il va sans dire que cela a d'énormes conséquences pour les négociations. Les progrès remarquables accomplis dans les négociations sur les armes chimiques au cours des deux dernières années ont reflété cette amélioration graduelle du climat des relations Est-Ouest, à laquelle ils ont contribué. À cet égard, je suis extrêmement encouragé de savoir que certaines personnes ici présentes viennent récemment de visiter un grand centre d'armes chimiques en Union soviétique. Cette visite est comparable à celle effectuée en 1983 aux États-Unis, sur l'invitation de ce pays, par des membres de la CD. Cela est encourageant.

Ainsi que plusieurs dirigeants politiques l'ont indiqué clairement dans leurs discours, les armes chimiques dans le cadre Est-Ouest semblent acquérir davantage d'importance dans le contexte des mesures prises afin de réduire la dépendance des armes nucléaires, particulièrement en Europe. Cela donne à vos efforts d'autant plus de valeur et devrait amener les milieux politiques à accorder une attention accrue à vos travaux. Si les négociateurs ne considèrent pas toujours cela comme une bénédiction, ils devraient néanmoins y voir un signe du sérieux de plus en plus grand qui caractérise l'étude de cet accord éventuel.

De façon plus générale, le succès des négociations en vue d'une interdiction complète, globale et vraiment vérifiable des armes chimiques serait une réalisation sans précédent dans le domaine du contrôle multilatéral des armements. Sauf erreur de ma part, ce serait la première fois que la communauté internationale négocierait un accord multilatéral, interdisant toute une catégorie d'armes, qui incorporerait des dispositions de vérification détaillées et minutieuses, touchant de façon intensive les activités de l'industrie civile, et supposant l'établissement, à partir de rien, d'un nouvel office chargé d'administrer le traité afin de veiller à son application à perpétuité. Cela pose des problèmes considérables. Il est encourageant de voir que les

négociateurs attachent maintenant de plus en plus d'attention aux questions ayant trait à la structure, aux ressources et aux méthodes de décision des autorités internationales. En cas de succès, les résultats des négociations serviront sans doute à de nombreux égards, de modèle important pour les futurs accords multilatéraux sur d'autres questions relatives au contrôle des armements. Outre la nécessité inhérente d'une interdiction efficace des armes chimiques, il est particulièrement important que les négociateurs étudient avec un soin particulièrement méticuleux les questions épineuses et complexes que sont les aspects scientifiques, juridiques, institutionnels et financiers. Nous devons nous hâter, mais procéder de façon réfléchie et sans délais arbitraires.

Enfin, si j'ai fait allusion à l'importance des armes chimiques dans le contexte Est-Ouest, il faut peut-être souligner que la conclusion d'un traité est importante pas uniquement, voire peut-être pas principalement, dans ce contexte limité. Les armes chimiques sont un problème mondial. Les capacités et arsenaux des armes chimiques ne se limitent pas au contexte Est-Ouest. Il existe dans d'autres régions du monde des capacités dans ce domaine qui peuvent, proportionnellement, avoir une plus grande importance militaire dans ces régions particulières. C'est une réalité troublante qu'illustre actuellement le recours regrettable et répété de l'Iraq à des armes chimiques, officiellement confirmé par le Secrétaire général des Nations Unies. Nous devons espérer que tous les pays du monde reconnaissent un intérêt commun dans la conclusion et l'application, dans les meilleurs délais, d'une interdiction efficace de ces armes et au'ils contribueront proportionnellement au stade final des négociations.

Au début de mes remarques, j'ai fait allusion au corps des règles du droit international en vigueur. Cela inclut bien sûr le protocole de Genève de 1925, qui proscrit le recours aux armes chimiques. La répulsion quasi universelle qu'inspire ces armes est reflétée dans le fait que le protocole est maintenant largement considéré comme consacrant le droit international coutumier. La conclusion d'un accord sur l'interdiction complète de ces armes serait considérée, à juste titre, comme un accomplissement longtemps attendu de ce droit. On pourrait difficilement trop louer une telle réalisation. »



Discours de l'ambassadeur Marchand à la Conférence sur le désarmement

Voici des extraits de l'allocution de l'ambassadeur à la Conférence sur le désarmement, M. de Montigny Marchand, lors de la session du 10 mars, à Genève.

« Dans ma déclaration initiale en séance plénière, je voudrais dans un premier temps commenter les développements récents et actuels dans le domaine de la sécurité internationale ainsi que du contrôle des armements et du désarmement dans des instances autres que la Conférence sur le désarmement, en commencant par le processus bilatéral de négociation entre les deux grandes puissances nucléaires. Dans un deuxième temps, je voudrais toucher quelques mots des trois principaux points à notre ordre du jour, à savoir : les négociations en vue de parvenir à une interdiction des armes chimiques, l'interdiction des essais nucléaires et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Enfin, je compte aborder brièvement la question de nos préparatifs en vue de la Troisième session extraordinaire consacrée au désarmement. Monsieur le Président, tout au cours de mes propos je mettrai en relief un élément d'importance critique qui, de l'avis du Canada, doit caractériser à la fois le processus bilatéral et nos travaux multilatéraux, à savoir une vérification efficace grâce à des mécanismes d'exécution efficients et convenus. C'est là une composante essentielle au maintien de la confiance dans le respect des engagements.

Cette année, la Conférence sur le désarmement entreprend ses travaux dans des conditions plus favorables que celles qui régnaient depuis un bon nombre d'années. Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire signé par le président Reagan et le secrétaire général Gorbatchev à Washington en décembre dernier est une réalisation historique. Il s'agit du premier accord qui prévoie des réductions réelles dans les arsenaux nucléaires à l'échelle internationale et, à ce titre, il constitue un premier pas important dans le processus de réduction des armes nucléaires. Le Canada a saisi toute l'importance de cet instrument, comme en témoignent les propos suivants du premier ministre Brian Mulroney:

« Le Traité est bien accueilli pour ce qu'il accomplit. Il est bien accueilli pour ce qu'il nous dit au sujet des relations Est-Ouest. Il y a quelques années seulement, la conclusion d'un tel accord semblait très lointaine, désespérément utopique.

Tant de choses ont changé depuis. Voilà maintenant à notre portée des objectifs qui, il n'y pas si longtemps, étaient considérés comme étant pratiquement irréalisables : des réductions importantes des armements, le règlement des conflits régionaux et des progrès sur le plan des droits de la personne. »

Nous sommes en outre encouragés par le sérieux manifeste avec lequel les États-Unis et l'URSS recherchent la conclusion d'autres accords de contrôle des armements. En particulier, la priorité accordée à l'heure actuelle à la négociation de réductions sensibles des arsenaux nucléaires stratégiques mérite notre plein appui. La conclusion d'un accord dans ce domaine contribuerait de façon capitale à l'objectif central du processus de contrôle des armements, qui consiste à parvenir à une sécurité accrue à des niveaux d'armements beaucoup plus bas.

Le régime de vérification prévu dans le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire vient couronner les tentatives faites en vue d'inclure dans tout accord de désarmement des dispositions efficaces en la matière. Le régime consiste non seulement en des échanges

préalables de données mais aussi en des inspections initiales des installations et des inspections par mise en demeure ainsi qu'en la mise en place de stations de surveillance permanente exploitées par chaque partie depuis les installations de production sur le territoire de l'autre partie. Ces précédents seront fort précieux pour les accords à venir.

En fait, Monsieur le Président, ce traité, tout comme les négociations sur la réduction substantielle des armes nucléaires stratégiques, doit nous encourager dans nos travaux ici même et nous devons y voir à la fois un exemple et un précédent, tout particulièrement en ce qui concerne les négociations sur les armes chimiques. Les négociations bilatérales ont servi à illustrer un axiome du contrôle effectif des armements : les dispositions de vérification très détaillées et souvent intrusives sont un élément nécessaire et central d'accords de contrôle des armements et de désarmement qui soient à la fois viables et politiquement défendables.

Nos travaux sur un projet de convention interdisant l'utilisation des armes chimiques ont progressé au cours de l'année écoulée et durant l'intersession grâce aux efforts infatigables du Président, l'ambassadeur Ekéus, et de ses adjoints, MM. Nieuwenhuys, Macedo et



Des délégués canadiens à la Conférence sur le désarmement s'entretiennent avec M. Jayantha Dhanapala, directeur de l'Institut de recherche sur le désarmement des Nations Unies. (De gauche à droite) M. Arsène Després, conseiller canadien, l'ambassadeur de Montigny Marchand et M. Dhanapala.

Photo L. Bianco



Krutzch. Ils se poursuivent maintenant sous l'habile direction de l'ambassadeur Sujka, à qui je promets ma plus entière collaboration et celle de ma délégation.

Nonobstant ces progrès, il est clair pour mon gouvernement que, même si l'on distingue la lumière au bout du tunnel, il nous reste quand même un bout de chemin à parcourir. Comme l'a indiqué le vice-ministre Petrovsky de l'Union soviétique ici même le 18 février, un certain nombre de grandes questions d'importance critique restent en suspens. Conscients des grands progrès réalisés et impatients de mettre un terme à la course, certains d'entre nous ont suggéré que ces problèmes peuvent être rapidement résolus. À mon avis, une telle attente, implicitement sinon explicitement, donne une fausse idée de l'importance et de la difficulté de ces questions. Comme l'a indiqué notre collègue l'ambassadeur Yamada du Japon le 16 février, le marathonien qui décide, en désespoir de cause, de faire un dernier effort pour atteindre le fil d'arrivée risque de perdre le souffle ou encore de trébucher. Même si le moment du sprint final n'est pas encore venu, il ne nous est pas interdit de presser le pas dès maintenant. Nous pouvons et nous devons le faire; mais nous devons aussi le faire avec prudence.

En ce qui a trait aux grandes questions auxquelles a fait allusion le vice-ministre Petrovsky, il est évident que plusieurs d'entre elles ont trait au problème central de la vérification effective.

La principale des questions de vérification demeurées en suspens concerne la nonproduction d'armes chimiques - les questions couvertes par l'Article VI. C'est à ce niveau que doivent se prendre certaines des décisions les plus complexes et les plus difficiles dans l'ensemble du processus de négociation du traité. En supposant que nous mettions au point un régime efficace qui permette de détruire les stocks d'armes chimiques et les installations de production (les Articles III à V), comment pouvons-nous élaborer un régime de vérification de la nonproduction qui soit le plus sûr possible tout en limitant au maximum l'intrusion ou encore en gênant le moins possible les activités commerciales légitimes de nos industries de produits chimiques?

De l'avis du gouvernement canadien, les problèmes soulevés ici ne doivent pas être forcément insurmontables. Plusieurs suggestions fort utiles, du genre de celles présentées tout récemment par la RFA sur les vérifications ponctuelles, jettent de la lumière sur les questions et pourraient permettre de combler les lacunes et de régler les problèmes, et elles méritent qu'on s'y arrête. En outre, comme on l'a proposé à la Conférence de Pugwash le mois dernier, le matériel et les procédures qui nous aideraient sensiblement à atteindre nos objectifs existent déjà ou pourraient être conçus et développés dans des délais raisonnables. Il est en outre encourageant de constater que l'industrie elle-même est aujourd'hui très consciente de nos problèmes et se montre désireuse de nous aider à les résoudre.

L'Article VIII a lui aussi un impact direct sur la vérification et sur nos efforts en vue de mettre en place une structure organisationnelle qui assure la mise en œuvre efficace et efficiente de la Convention et son adaptation opportune à la lumière de l'expérience et des nouveaux développements technologiques et scientifiques. C'est le bureau international d'inspection qui, avec ses responsabilités au chapitre de la vérification, sera chargé au premier chef de faire en sorte que la Convention soit appliquée de facon efficace, et percue comme telle. Dans cette optique, mon gouvernement entend présenter dans un proche avenir des documents de travail qui ont trait aux besoins du Bureau au chapitre du personnel et des autres ressources.

L'efficacité de la vérification entre également en ligne de compte en ce qui concerne un troisième grand domaine d'intérêt, à savoir les dispositions de l'Article IX relatives à l'inspection par mise en demeure. Nous semblons nous entendre sur le fait que ce type d'inspection doit être une solution de dernier recours, une fois que toutes les autres options ont été épuisées. Il semble donc d'autant plus nécessaire de mettre en place des procédures aussi complètes et détaillées que possible qui s'appliquent aux inspections courantes. Quant à la conduite de l'inspection par mise en demeure, à mon avis, il importe d'abord et avant tout que les inspecteurs jouissent du plus libre accès possible ainsi que du plus grand nombre de données dont ils ont besoin, et que leur compétence technique ne fasse aucun doute, de sorte qu'ils puissent procéder à une inspection fouillée et produire un rapport concluant. Si ces conditions sont réunies, alors bon nombre des préoccupations que nous avons maintenant quant à la suite à donner aux rapports d'inspection pourraient bien s'atténuer sinon disparaître.

La question des échanges de données avant l'entrée en vigueur de la Convention est un autre point d'importance. Il ne fait pas de doute que ces échanges seront essentiels, non seulement pour renforcer la confiance mais aussi pour permettre de procéder à des évaluations réalistes du niveau de vérification requis ainsi que de l'importance du mécanisme nécessaire à son exécution. L'information déjà fournie par certains États a été utile à cet égard. Nous saluons en particulier l'attention que les États-Unis et l'URSS ont accordée à cette question. Je pourrais mentionner ici que nous nous intéressons aux propositions faites par le vice-ministre Petrovsky le 18 février; elles contiennent des suggestions utiles qui, nous l'espérons, seront clarifiées et étoffées dans les semaines à venir.

Monsieur le Président, la négociation d'une interdiction globale et effectivement vérifiable de l'utilisation des armes chimiques ferait œuvre de pionnier dans le domaine du contrôle multilatéral des armements. Pour la première fois de l'Histoire, la communauté internationale aurait négocié un accord multilatéral interdisant une catégorie entière d'armes et contenant des dispositions de vérification détaillées qui toucheraient de près les activités de l'industrie civile et appelleraient la mise en place d'une toute nouvelle autorité administrante qui superviserait en permanence l'exécution de l'accord. Cela, nous en convenons tous, pose des défis formidables. Notre sentiment collectif de l'urgence de cette tâche ne peut qu'être conforté par les nombreuses allégations, vérifiées par le Secrétaire général des Nations Unies, concernant l'utilisation répétée d'armes chimiques ainsi que par les rapports troublants qui nous parviennent au sujet de la prolifération des capacités de production de telles armes. C'est pourquoi le Canada était heureux de noter que le président Reagan et le secrétaire général Gorbatchev, dans la déclaration conjointe qu'ils ont faite le 10 décembre 1987 à l'occasion de leur sommet, ont réaffirmé la nécessité d'intensifier les négociations de façon à pouvoir conclure une convention vraiment globale, aux dispositions vérifiables.

Je voudrais maintenant dire quelques mots du premier point de notre ordre du jour : l'interdiction des essais nucléaires. La conclusion d'un traité d'interdiction globale des essais demeure un objectif fondamental de la politique canadienne. Les participants ici réunis n'ont certes pas manqué de noter que les deux



grandes puissances nucléaires ont en outre entamé des négociations concernant les essais nucléaires. L'échange prévu de missions d'observation des essais sur le territoire de l'un et l'autre pays est de bonne augure et nous espérons qu'il mènera à la ratification dans les meilleurs délais - en tant que première étape — du Traité sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques et du Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires. C'est le genre de processus par étapes que le Canada a toujours préconisé, y voyant le moven le plus réaliste de progresser vers le contrôle et, finalement, l'élimination des essais nucléaires. Nous espérons sincèrement que ces négociations passeront le plus tôt possible à la deuxième étape du processus, c'est-à-dire de nouvelles limitations touchant les essais nucléaires.

Comme l'ambassadeur Yamada du Japon, j'estime qu'il importe tout particulièrement de percevoir cette évolution de la situation entre les États-Unis et l'Union soviétique comme un développement susceptible de faire progresser nos travaux dans cette instance multilatérale, et non le contraire. Je suis entièrement d'accord avec l'ambassadeur lorsqu'il dit qu'il est tout aussi important pour les deux grandes puissances nucléaires de s'engager de façon constructive dans le processus multilatéral de façon à favoriser les progrès dans ce domaine.

Dans notre recherche de façons de faire progresser le dossier de l'interdiction globale des essais, nous devons faire abstraction de nos divergences quant au contenu du mandat qui gouvernerait l'établissement d'un comité ad hoc, de sorte que puissent finalement aller de l'avant les discussions sur le fond du problème. Toute tentative d'imposer une approche qui demeure inacceptable aux États clés dotés d'armes nucléaires est manifestement vouée à l'échec. Nous devons en outre examiner attentivement comment nous pouvons le mieux structurer nos travaux de manière à appuyer et à compléter le processus de négociation entre les États-Unis et l'URSS.

Monsieur le Président, il est un point sur lequel nous tombons tous d'accord : je veux parler du développement d'un réseau international de données sismiques aux fins de la vérification d'une éventuelle interdiction globale des essais. Les progrès constants réalisés à ce chapitre par le Groupe d'experts scientifiques sont un motif réel de satisfaction. Nous nous attendons à ce que le Groupe continue son travail important au cours de l'année, notamment grâce aux préparatifs additionnels en vue de l'échange

international de données, une expérience que l'on a demandé à M. Peter Basham, un membre de ma délégation, de coordonner.

Notre discussion dans le cadre du point de l'ordre du jour intitulé « Prévention d'une course aux armements dans l'espace » montre que nous sommes fort conscients du fait que nous sommes en présence de ce qui pourrait devenir un tout nouveau théâtre d'opérations. Souvent, toutefois, cette appréciation est paradoxalement trop aiguë et trop sélective. Trop aiguë, en ce sens que ceux qui désirent mettre un terme à la militarisation avant qu'il ne soit trop tard négligent le fait que des activités à caractère militaire ont été menées dans l'espace depuis les trente dernières années. Voilà une réalité qu'on ne peut effacer; et, étant donné le rôle stabilisateur de bon nombre de ces activités, j'estime qu'il ne serait effectivement pas opportun de le faire. Parallèlement, notre appréciation est aussi trop sélective. Trop souvent nos discussions ne reflètent ni les aspects novateurs et évolutifs du régime juridique applicable à l'espace extra-atmosphérique, dont les composantes sont graduellement mises en place, ni la rapidité incroyable à laquelle surviennent les changements dans la technologie spatiale.

Monsieur le Président, je ne crois pas exagérer en disant que si nous n'acceptons pas de regarder la réalité en face et si nous ne sommes pas conscients du caractère révolutionnaire de la tâche qui nous attend, le travail de la Conférence qui touche à la prévention d'une course aux armements dans l'espace restera inachevé.

Monsieur le Président, lorsqu'on s'arrête au travail effectué à l'heure actuelle par le comité, on ne peut s'empêcher de remarquer un certain manque de continuité. Nous semblons nous appliquer à battre des sentiers déjà battus. Pourtant, notre discussion des questions juridiques, de la vérification et du respect des engagements ainsi que des définitions et de la terminologie — pour ne citer que quelques exemples — n'a certes pas outrepassé le mandat convenu au départ.

Nous pouvons chercher à dynamiser nos travaux au sein du comité en profitant des leçons que nous tirons de notre discussion des autres points de l'ordre du jour. Je pense en particulier aux armes chimiques, où manifestement toute une série de questions n'ont pas reçu l'attention qu'elles méritaient de la part de la Conférence dans son ensemble jusqu'à ce que l'allure des travaux force tous les participants à focaliser leur attention sur elles. Au sein du comité ad hoc sur l'espace extra-

atmosphérique, nous devrions éviter qu'une situation du genre ne se produise.

Là aussi, nous pouvons chercher à enrichir nos travaux grâce à une interaction avec les négociations bilatérales entre les deux grandes puissances nucléaires. Pour la délégation canadienne, il importe tout particulièrement que nous nous gardions de toute mesure qui puisse nuire au progrès des pourparlers bilatéraux. Nous espérons que les deux grandes puissances estimeront avantageux de promouvoir ici même la discussion de certains des problèmes pratiques et juridiques qui sont ressortis de leurs pourparlers.

Au cours des dernières années, les participants à la Conférence se sont appliqués à jeter plus de lumière sur les questions rattachées à la conclusion d'un ou de plusieurs traités sur les armes radiologiques. Sous l'habile direction de mon collègue britannique, l'ambassadeur Solesby, nous chercherons de nouveau cette année à faire avancer ce dossier.

Monsieur le Président, j'espère sincèrement que nous pourrons réaliser des progrès à ce chapitre. Si, en dépit de nos meilleurs efforts, nous n'y parvenons pas, je crois alors que notre rapport à la SENUD III devrait refléter ce fait et les conclusions à en tirer en ce qui concerne le programme de la Conférence pour les années à venir.

L'un des grands événements cette année sera la Troisième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement. Cela aura évidemment des répercussions importantes sur notre programme de travail. Plus précisément, il nous appartiendra de préparer un rapport sur nos activités pour présentation à la session extraordinaire. Ce rapport devrait être concis, factuel et exempt de polémique. Un travail important et utile a déjà été accompli dans plusieurs domaines. En outre, comme l'a judicieusement fait observer le ministre des Affaires étrangères Varkonyi de la Hongrie dans la déclaration qu'il a prononcée ici même récemment, la Conférence sur le désarmement est un miroir du climat politique international et, même durant une période relativement peu productive, elle sert de tribune importante au dialogue. Ma délégation reconnaît en outre avec le ministre Varkonyi que nous devons nous pencher plus sérieusement sur les facons d'améliorer nos propres procédures. Ses propositions à cet égard méritent qu'on s'y arrête.



Enfin, je me sens obligé de faire observer que l'issue du processus des comités préparatoires de la session extraordinaire s'est révélée une déception mais non un désastre. À mesure qu'approche la session extraordinaire, nous devons modifier notre approche pour faire de cette rencontre un succès qui dynamisera le processus multilatéral de contrôle des armements et de désarmement. Ce serait courir à l'échec que de militer de façon irréaliste en faveur de l'établissement de priorités et de cibles de négociation globales et détaillées par des moyens qu'un bon nombre de pays jugent inacceptables. Aucun participant ne devrait avoir à souscrire à des engagements qui ne cadrent pas avec ses propres politiques et objectifs. En outre, certains participants doivent comprendre qu'il est nécessaire de faire preuve de souplesse et d'être prêt à des concessions constructives afin de venir appuyer les efforts légitimes déployés par la communauté internationale pour, d'une part, débattre des questions de sécurité et de contrôle des armements d'une importance vitale pour elle, et, d'autre part, exprimer ces préoccupations d'une seule et même voix. Nous devons éviter que la session extraordinaire ne devienne le théâtre d'échanges acrimonieux et futiles; elle doit plutôt être une initiative de coopération visant à définir des priorités réalistes et à long terme pour le contrôle multilatéral des armements.

...lci même et dans d'autres tribunes multilatérales de contrôle des armements, il faut prendre garde que nos efforts ne viennent pas saper mais plutôt soutenir le processus de négociation bilatérale d'une importance vitale entre les États-Unis et l'URSS. C'est dans ce sens que nous souscrivons au concept du « parallélisme constructif » qu'a évoqué le ministre des Affaires étrangères Genscher à l'ouverture de la session.

Monsieur le Président, je m'en voudrais de ne pas conclure mes propos sur une note optimiste. Le contrôle des armements et le désarmement sont un élément central de l'agenda politique international et, pour reprendre la vieille maxime, la politique est « l'art du possible ». La rhétorique a sa place, mais il importe que nos paroles et nos aspirations restent en prise directe sur la réalité. Autrement, nous risquons de voir nos actions sombrer dans la futilité et le ridicule. Le réalisme n'exclut pas l'optimisme et, comme je l'ai indiqué au début de mes propos, il est aujourd'hui possible d'oser espérer ce qui, hier encore, relevait de l'utopie. Attelons-nous à la tâche. »

La coopération — facteur crucial pour le développement du Nord

Voici des extraits du discours de M. Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la Conférence Norvège-Canada sur les questions circumpolaires, qui s'est tenue récemment, à Tromso, en Norvège.

« Le gouvernement canadien a récemment effectué, pour la première fois depuis 16 ans, une étude approfondie des relations internationales du Canada. Nous étions cette fois déterminés à ouvrir le débat sur la politique étrangère à tous les Canadiens. De St. John à l'est jusqu'à Victoria à l'ouest et jusqu'à Yellowknife au nord, les Canadiens nous ont exposé leurs points de vue et leurs préoccupations. Ils ont abordé tous les aspects de notre politique étrangère. Ils nous ont fait savoir sans détour que les Canadiens restaient aussi internationalistes, que leur vision du monde restait aussi globale que jamais, voire même davantage.

L'un des points essentiels abordés au cours de cette étude était le Grand Nord. Lors des audiences tenues devant le Comité parlementaire, le responsable Inuit, Mark Gordon, a fait valoir avec insistance que l'un des problèmes qui se posent dans le Grand Nord tient au fait que trop souvent les politiques touchant les régions du Nord sont élaborées sans consultations par des gens du Sud dans les capitales des régions tempérées. J'ai été frappé par le fait, comme ont dû l'être la plupart des Canadiens ici présents et que nous avons rencontrés à Tromso — que cette ville est proche du 70e parallèle, soit très au nord du cercle arctique, et en fait plus au nord que le territoire continental du Canada.

Il est vrai qu'au Canada, la plus grande partie de notre population réside près de la frontière avec les États-Unis. Mais ce fait ne diminue en rien la conscience qu'ont les Canadiens d'appartenir à une région nordique. Même si le Grand Nord est une réalité plus tangible pour ceux qui y vivent que pour les autres Canadiens, le Nord et l'Arctique influent de façon particulière sur l'image que les Canadiens ont d'euxmêmes. Pour reprendre les paroles d'une célèbre chanson canadienne :

« Mon pays ce n'est pas un pays, c'est l'hiver ».

Il est tout à fait approprié que des Norvégiens et des Canadiens se rencontrent ici cette semaine. Comme nous l'a rappelé l'évocation mémorable d'hier soir, 500 ans avant la naissance de Christophe Colomb, des Scandinaves exploraient déjà ce qui devait devenir le Canada et s'y installaient.

D'autres pays sont venus prendre possession des Amériques. Les hasards de l'histoire ont voulu que les Canadiens parlent aujourd'hui l'anglais et le français, et non le norvégien! Mais les peuples nordiques ont continué de pêcher et d'explorer dans le Nord canadien. Leurs expéditions se sont faites plus fréquentes à la fin du dix-neuvième siècle, alors que s'intensifiaient les recherches pour trouver un passage au Nord-Ouest. C'est un Norvégien, Amunsden, qui l'a finalement découvert. Larsen, le premier Canadien qui a emprunté ce passage, était d'origine norvégienne. De nombreuses îles et détroits portent le nom de grands explorateurs norvégiens tels que Nansen et Sverdrup. En fait, nous avons sans doute de la chance qu'aujourd'hui, la Norvège ne revendique pas la moitié nord du Canada!

Les Norvégiens ont participé à la vague massive d'immigrants venus au Canada entre les années 1880 et 1930. Ils se sont facilement adaptés à la société canadienne tout en conservant des éléments de leur culture et de leur langue distincte.

Si les Norvégiens ont tant apporté à la société canadienne, c'est parce que nos sociétés et nos valeurs sont remarquablement similaires. Je crois qu'à cet égard l'environnement nordique qui nous est commun est un facteur essentiel : nous avons dû, l'un et l'autre, mettre en valeur les régions les plus difficiles de nos continents respectifs.

Les Canadiens et les Norvégiens ont en commun une même attitude à l'égard de l'individu et de ses rapports avec la famille, la nature, Dieu ou son prochain. Il ne faut pas y voir une simple coïncidence, mais la conséquence d'une même géographie. Un climat rigoureux et la nécessité de survivre génèrent une attitude de partage, de coopération, de responsabilité.

Nous vivons les uns et les autres dans une société démocratique, mais surtout, nous croyons au même type de démocratie. Nous sommes passionnément épris de liberté et de justice. Nous croyons que collectivement, la société a le devoir de veiller au respect des droits des minorités, de protéger les plus défavorisés et de



maintenir des normes élevées en matière de santé, de bien-être, d'éducation et de sécurité. En raison du climat, le gouvernement d'un pays septentrional a l'obligation de fournir des services, de renforcer l'économie et de protéger l'environnement.

De par leur situation géographique, nos sociétés ont également en commun l'éloignement : la plus grande partie du Canada est éloignée du cœur de l'Amérique du Nord, et la Norvège, du cœur de l'Europe. Sur le plan politique et militaire, nous ne sommes ni le plus grand ni le plus petit des États. Nous dépendons particulièrement l'un et l'autre de la conjoncture économique et politique internationale. Ces réalités ont fait de nos deux pays de fervents défenseurs d'institutions collectives et internationales telles que l'OTAN, l'OCDE et l'ONU. Dans un monde dominé par les grandes puissances et de gigantesques blocs économiques, des nations comme le Canada et la Norvège sont amenées à se comprendre et à s'entraider.

Les séances prévues par ce symposium ont porté sur la mise en valeur des ressources, les tendances historiques, la défense, les questions juridiques et les populations indigènes. Je voudrais aborder quelques questions concernant le Nord qui intéressent particulièrement le Canada et mon gouvernement. Il s'agit de questions pour lesquelles nous faisons appel à la compréhension, à l'expérience et à la sagesse de la Norvège; des questions sur lesquelles nous pouvons coopérer dans un contexte international plus large.

L'un des aspects de notre politique étrangère en ce qui touche le Nord n'est certes pas nouveau pour le Canada. En 1882, notre pays participait à la Première année polaire internationale. Depuis, le Canada porte un intérêt particulier à la coopération internationale dans les régions septentrionales.

La réponse de notre gouvernement à l'étude parlementaire conjointe des relations internationales a été centrée sur quatre grands thèmes d'une « politique étrangère globale pour le Nord ». Voici ces thèmes :

- · affirmer la souveraineté canadienne
- moderniser la défense canadienne dans le Nord
- préparer l'utilisation commerciale du passage du Nord-Ouest; et
- promouvoir une plus grande coopération dans l'ensemble des régions polaires.

Le défi majeur qui se présente au Canada est sa géographie, un territoire immense et unique formé de terre, d'eau et de glace. Les eaux de notre archipel arctique se distinguent des eaux chaudes qui servent à la navigation internationale. Nos eaux sont en fait gelées pendant la majeure partie de l'année; la navigation en haute mer y est impossible. La ligne côtière correspond à l'endroit où l'eau fait place à la glace compacte, et non à l'endroit où l'eau rencontre la terre.

D'ailleurs, les Inuit canadiens vivent sur cette glace une bonne partie de l'année; c'est en quelque sorte leur patrie. C'est pourquoi, qu'il s'agisse de terre ferme ou d'eau solidifiée, le Canada revendique la souveraineté sur la totalité de ce territoire. En 1985, notre gouvernement a établi des lignes de base droites autour du périmètre de l'archipel arctique. Ces lignes définissent les limites extérieures des eaux appartenant historiquement au Canada.

Pour ouvrir nos eaux de l'Arctique, nous construisons actuellement le plus grand brise-glace au monde — un navire de classe 8. Il servira à maintenir ouverts les voies de navigation et les ports qui doivent rester fermés pendant une partie de l'année. Cela facilitera le commerce et la mise en valeur des ressources dont nous pouvons disposer dans le Nord.

Nous procédons à l'amélioration de l'infrastructure nécessaire au contrôle et au développement du Nord. Nous mettons au point des moyens permettant de fournir une meilleure information sur la météo, les marées, les courants et l'état des glaces. Nous mettons au point des instruments de navigation et de communication. Nous élaborons des règlements pour la navigation ainsi que pour l'aménagement et la protection de l'environnement. Nous négocions avec les États-Unis un accord selon lequel ils reconnaîtraient la nécessité d'obtenir le consentement du Canada pour faire passer un brise-glace américain dans les eaux septentrionales canadiennes. D'importants efforts visant à protéger l'environnement dans cette région ont été entrepris dès 1970, lorsque nous avons adopté la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques.

Toutes ces mesures sont essentielles pour assurer la sécurité de la navigation dans l'Arctique. Elles sont conformes à l'engagement qu'a pris le gouvernement de faciliter le transport maritime dans les eaux archipélagiques qui relèvent de notre souveraineté, et respectent les normes environnementales et de sécurité ainsi que le bien-être des habitants du Nord.

Nous avons également beaucoup fait pour la prospection et la mise en valeur des

gisements pétroliers et gaziers. L'été dernier, nous avons expédié du pétrole de l'Arctique. Bien que réduites en raison de la baisse des cours du pétrole, nos activités de recherche et de mise en valeur en ce qui concerne les ressources nordiques se poursuivent, car elles constituent un investissement pour l'avenir.

Toutes ces mesures ont été prises par le gouvernement fédéral et les gouvernements des territoires, car les décisions qui concernent le Nord sont prises de concert par le gouvernement national et les gouvernements locaux. En fait, l'un des faits les plus marquants de l'évolution du Nord canadien est le transfert progressif du pouvoir et des responsabilités exercées par Ottawa dans cette région aux gouvernements du Nord. Notre gouvernement a également accéléré les négociations sur les revendications territoriales autochtones, processus complexe d'une importance fondamentale pour nos populations du Nord.

La coopération circumpolaire croissante entre les pays situés au nord du cercle arctique constitue un autre phénomène extrêmement important.

- Dans les années 1960, nous avons joué un rôle déterminant dans la formation de la Conférence internationale sur le pergélisol;
- en 1971, nous avons participé à un atelier de travail canado-scandinave sur le caribou et le renne;
- en 1976, nous avons conclu un accord sur la protection des ours polaires;
- en 1983, le Canada et le Danemark ont conclu un accord sur la coopération dans le domaine de l'environnement;
- en 1984, le Canada et l'URSS sont convenus de procéder à des échanges dans le domaine des sciences de l'Arctique;
- dans les années 1980, nous avons appuyé la création de la conférence circumpolaire inuit;
- et, dernièrement, le Canada et la Norvège ont renforcé leur engagement de coopérer dans les domaines de la science et de la technologie.

Le Canada participe donc depuis longtemps aux initiatives prises par les pays nordiques et mon gouvernement est déterminé à intensifier ses relations avec ses voisins de l'Arctique.

Comme nous souhaitons que se développe encore davantage la coopération pacifique entre les pays du bassin de l'Arctique, nous avons trouvé encourageante la déclaration faite par le secrétaire général



Gorbatchev à Mourmansk le 1er octobre dernier, à savoir que l'Union soviétique désirait accroître la coopération bilatérale et multilatérale dans l'Arctique. Nous avons pris note de ses suggestions touchant la coopération dans les domaines de l'énergie, de la science et de l'environnement, entre autres.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'Union soviétique s'intéressait à la création d'un Conseil des sciences de l'Arctique, projet auquel œuvrent le Canada, la Norvège et d'autres pays. Je crois savoir que vous avez discuté de cette proposition, ainsi que du concept d'un Conseil du bassin de l'Arctique.

Nous avons également pris note de son intérêt pour le développement de liens culturels entre les peuples de l'Arctique. À cet égard, nous considérons comme particulièrement importants les contacts entre les Inuit, et les peuples autochtones du Canada, du Groenland, des États-Unis et de l'Union soviétique qui habitent dans l'Arctique. Nous espérons que l'Union soviétique acceptera pour la première fois de participer à la prochaine Conférence circumpolaire inuit en 1989 ainsi qu'au Camp de jeunesse inuit en 1988, dont le Canada sera l'hôte.

Nous nous réjouissons donc de l'intérêt de M. Gorbatchev pour le Nord. Nous avons toutefois demandé des précisions sur ce que cela signifie en pratique. De plus, nous continuerons de poursuivre nos propres objectifs et à défendre nos intérêts dans l'Arctique.

Le discours de Mourmansk a également porté sur la paix et la sécurité. Des téléspectateurs de tous les pays ont vu hier le secrétaire général Gorbatchev et le président Reagan signer à Washington un accord sans précédent concernant la réduction des armes nucléaires. Cet accord de désarmement historique est une preuve tangible de l'amélioration des relations Est-Ouest.

Tout comme le Nord, la paix et la sécurité sont des questions vitales. Ce n'est que depuis les années 1950 que l'Arctique est devenu un point central des activités militaires, et qu'il a en conséquence pris une importance d'autant plus stratégique pour chacun d'entre nous.

Le Canada et la Norvège sont membres de l'OTAN. Nos deux pays savent que la défense collective est nécessaire pour dissuader l'agression et pour protéger notre mode de vie.

L'OTAN a permis à toute une génération de connaître la paix. L'Alliance est indispensable pour assurer notre défense et encourager le contrôle des armements et le désarmement. Bien que la dynamique des relations Est-Ouest puisse changer, que les relations entre les pays de l'Occident puissent également changer, le Canada a renforcé son engagement envers l'OTAN.

Chaque partenaire de l'Alliance doit s'efforcer de maximiser l'efficacité et la rentabilité de ses contributions. Peu après son élection, le gouvernement du premier ministre Mulroney a procédé à l'examen de la politique de défense du Canada. Nous avons établi qu'il y avait un écart sérieux entre nos engagements et nos capacités. Nous prenons des mesures pour supprimer cet écart. Nous avons conclu que nos réserves étaient inadéquates, notre matériel dépassé. Nous nous sommes attaqués à ces problèmes.

Nous avons également découvert que nos engagements étaient trop nombreux, dispersés et inefficaces. Nous pourrions certes déployer des troupes dans le nord de la Norvège. Toutefois, un exercice récent a démontré qu'il ne serait pas militairement possible de maintenir ces troupes. Autrement, nous affaiblirions considérablement nos forces en Europe centrale.

Vous connaissez déjà les décisions qui ont été prises à la suite de cet examen. En Europe, le Canada concentrera désormais ses efforts sur le front central. Notre contribution à l'Alliance sera d'autant plus efficace, ce qui renforcera l'Alliance — et du même coup la sécurité de la Norvège — dans son ensemble.

Bien entendu, le Canada continuera de fournir un bataillon à la Force mobile du Commandement allié en Europe pour la protection du flanc nord.

En ce qui concerne l'Atlantique, nous faisons l'acquisition de sous-marins nucléaires et de navires modernes dans le but d'améliorer substantiellement les ressources navales et aériennes essentielles au maintien des routes maritimes entre l'Amérique du Nord et l'Europe de l'Ouest.

Dans notre Nord, nous remplaçons notre réseau radar démodé par un système d'alerte moderne. Nos aéroports sont améliorés. Un plus grand nombre d'avions sont déployés et les vols de surveillance se sont faits plus nombreux. Davantage d'exercices militaires ont lieu, et des systèmes de surveillance sont mis au point afin de déceler les sous-marins hostiles en puissance.

Les sous-marins nucléaires que nous acquérons pour les opérations de l'Atlantique

et du Pacifique serviront aussi à déceler et à contrer toute activité navale ennemie dans l'Arctique, particulièrement sous la glace où aucun autre moyen de contrôle n'est efficace.

Dans son discours de Mourmansk, M. Gorbatchev a proposé :

- 1) la création d'une zone dénucléarisée en Europe septentrionale;
- 2) la limitation de l'activité militaire dans les eaux des mers Baltique, du Nord, de Norvège et d'Islande;
- 3) l'examen d'une interdiction totale de l'activité navale dans des zones fixées d'un accord mutuel.

Le Canada est soucieux d'élaborer des politiques réalistes visant à renforcer la sécurité et la stabilité de la région de l'Arctique, mais nous avons de graves réserves à faire au sujet de ces propositions. Nos installations dans le Nord, dont j'ai parlé plus tôt, ont toutes un caractère défensif. La démilitarisation proposée de notre Nord impliquerait que nous abandonnions nos défenses.

De même, les propositions qui visent à faire du Nord une zone dénucléarisée ou à restreindre les mouvements de navires de guerre dans des régions comme la mer de Norvège ne tiennent pas compte du fait que la menace créée par les armes nucléaires est mondiale, et non régionale. L'Est et l'Ouest ont, l'un comme l'autre, des forces nucléaires massives, capables d'anéantissement mutuel — armes qui se déploient sur terre, sur mer et dans les airs, et cela à l'échelle de la planète.

Certaines de ces armes peuvent se trouver dans l'Arctique. Certaines peuvent survoler l'Arctique, mais la menace tient à la rivalité entre l'Est et l'Ouest, et non à l'Arctique. Proclamer que l'Arctique est une zone dénucléarisée ou restreindre certains mouvements de navires dans cette zone ne ferait rien pour réduire le danger créé par ces armes. Cela aurait un effet déstabilisateur pour d'autres régions.

M. Gorbatchev semble accorder uniquement son attention à la partie ouest de l'Arctique sans parler de la mer de Béring ou des autres eaux adjacentes de l'URSS. Il ne précise pas comment une interdiction de l'activité navale serait vérifiée ou imposée. De toute évidence, il ne conviendrait pas de parler de l'Arctique de l'Ouest et non de l'archipel soviétique.



Enfin, les propos de M. Gorbatchev ne reflètent pas les actes de son gouvernement. À la différence du Canada ou des pays nordiques, l'Union soviétique a une concentration énorme de forces militaires et d'armes dans la région arctique.

De l'avis du Canada, les meilleures chances de progrès vers une sécurité renforcée dans l'Arctique résident dans une approche équilibrée et graduelle à l'égard du contrôle des armements et du désarmement. Notre sécurité dans l'Arctique est fonction directe de la solidarité et de la cohésion de l'Alliance, du climat des relations Est-Ouest et des progrès accomplis vers des réductions équilibrées des armes nucléaires.

Le Nord est profondément ancré dans l'esprit des Canadiens. Il évoque des images de beauté stupéfiante et des conditions climatiques extrêmes. Nous avons des impressions contradictoires d'immenses ressources naturelles enfermées dans un milieu incroyablement fragile. Nous recherchons à la fois la modernisation dans le Nord et la préservation des modes traditionnels de vie. Nous cherchons à protéger la précieuse écologie et la beauté du Nord, tout en les rendant accessibles aux gens du Sud.

Tout au cours de notre histoire, nous avons eu aussi des rêves du Nord, évanouis souvent au contact de ce dur milieu. J'espère que nous avons tiré certaines leçons de notre expérience. J'aimerais en proposer quelques-unes.

La première leçon, c'est l'importance cruciale de la coopération. Sept pays seulement ont un territoire au nord du cercle arctique. Cinq d'entre eux seulement ont un rivage sur l'océan Arctique. Le Nord a peut-être de l'importance pour tous, mais les populations de tous ces pays se trouvent en grande partie bien au sud du cercle arctique.

Si l'on veut progresser afin de relever les défis du Nord, il doit y avoir partage d'information, d'idées, d'expérience et de technologies entre les pays les plus directement touchés. Le Canada et la Norvège sont particulièrement bien placés pour prendre l'initiative de ce partage. Ce séminaire est vraiment d'une importance particulière pour favoriser le développement de cette coopération et pour maintenir cet élan. Le Canada est prêt à envisager d'accueillir une autre réunion des pays nordiques en 1988 ou 1989.

Deuxièmement, nous devrions exploiter les améliorations que connaissent les relations Est-Ouest afin de poursuivre une coopération pacifique entre tous les pays de l'Arctique. L'Union soviétique occupe 50 % de tout le littoral de l'Arctique. Bien qu'elle soit en tête dans certains domaines du développement, elle a encore beaucoup à apprendre de nous dans d'autres domaines. Nous avons en commun des problèmes, celui de l'environnement par exemple, qui exige une coopération.

...La troisième leçon, c'est que nous avons tous à apprendre des Inuit et des Saami, peuples qui vivent depuis de nombreux siècles dans le Nord. Et nous pouvons retirer des leçons qui s'appliquent bien au-delà de l'environnement nordique. Permettez-moi de citer ces paroles de Robert Williamson, anthropologue canadien qui a consacré sa vie à l'étude du Nord.

« Dans l'Arctique canadien . . . j'ai trouvé la Paix. C'était le peuple Inuit qui vivait là-bas, et c'étaient ses valeurs. Ces gens vivaient en interdépendance . . . ils savaient qu'ils dépendaient pour leur survie de l'harmonie et de la coopération. Ils avaient trouvé des moyens de réduire la méfiance à un minimum, de canaliser le stress de façon positive, et de se retirer avec intégrité de toute possibilité de conflit. »

Ce sont là des leçons que nous devons tous apprendre. Dans le Nord et partout dans le monde. Je vous remercie. »

Le Groupe consultatif se penche sur « La paix et la sécurité dans l'Arctique »

Le Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements s'est réuni à Cornwall, du 1er au 3 octobre 1987, sous la présidence de l'Ambassadeur au désarmement, M. Douglas Roche, afin de discuter de la paix et de la sécurité dans l'Arctique. Créé en 1979 pour donner suite à une recommandation formulée pour la Première Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement (SENUD I) en 1978, le Groupe se réunit périodiquement avec l'Ambassadeur au désarmement et des représentants des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale pour échanger des vues sur les questions d'intérêt mutuel touchant les politiques du Canada en matière de désarmement et de contrôle des armements.

Des députés des trois grands partis politiques, soit M. Bob Hicks, l'honorable Lloyd Axworthy, C.P. et M. Derek Blackburn, ont pris part à une rencontre-débat dans la soirée du 1er octobre. Vingt autres personnes ont pris la parole à la réunion, dont des membres éminents d'organisations non gouvernementales du monde universitaire et des milieux gouvernementaux.

On trouvera ci-dessous des extraits du résumé de la réunion d'octobre du Groupe consultatif, préparé par le Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement en vertu d'un contrat avec le ministère des Affaires extérieures. Des copies du compte rendu de la réunion sont disponibles auprès de la Rédaction.

Comme l'a fait observer l'Ambassadeur au désarmement dans son allocution d'ouverture, le groupe avait à se pencher sur un sujet à la fois vital et d'actualité. Devant la persistance du différend quant au contrôle des eaux archipélagiques, la possibilité d'une exploration à grande échelle des ressources de l'Arctique et la perspective d'un accroissement des activités militaires dans la région, il est essentiel que le Canada se dote d'une politique arctique qui garantisse la souveraineté canadienne, protège l'environnement du Nord et contribue à la paix et à la sécurité internationales.

Les membres du Groupe consultatif n'ont pas réussi à s'entendre sur les particularités que devrait présenter une politique visant à assurer la paix et la sécurité dans l'Arctique canadien. De façon générale, ils se sont cependant montrés préoccupés de ce que le gouvernement



canadien semble actuellement démuni, sur le plan des politiques, pour faire face au nombre croissant de questions qui se posent dans l'Arctique, et se sont dits fermement convaincus qu'il y aurait lieu de mettre au point une politique de sécurité globale pour la région.

Il a été généralement convenu que cette politique devrait comporter un volet défense / dissuasion et un volet diplomatie / mesures de confiance. Pour ce qui concerne le premier volet, plusieurs participants estimaient que le Canada devrait faire porter ses efforts militaires dans l'Arctique sur des activités propres à assurer la surveillance en temps de paix et à promouvoir la stabilité en temps de crise, et qu'il devrait s'abstenir de prendre part à des programmes qui supposent une capacité de combat nucléaire. Ils se sont dits fortement d'avis qu'il y aurait lieu d'appliquer des mesures de contrôle des armements et de désarmement qui réduisent la nécessité d'une présence militaire, canadienne ou autre, dans l'Arctique.

Les participants ont fait valoir des appréciations différentes de l'importance stratégique de l'Arctique canadien et des menaces qui pèsent sur le Canada dans la région. Tout en admettant la possibilité d'un accroissement des activités militaires des superpuissances dans le Nord, comme le fait que le Canada n'a guère de contrôle sur les facteurs qui conditionnent l'importance stratégique de l'Arctique, ils n'en ont pas moins observé que la façon dont le Canada régira l'utilisation de son territoire arctique influera à la fois sur sa propre sécurité et sur celle de la communauté internationale. Le Groupe a souligné que la politique arctique du Canada devrait viser à réduire au minimum la concurrence entre superpuissances dans le Nord et à renforcer la stabilité stratégique.

Les membres du Groupe ont convenu que, pour parvenir à ces fins, le Canada devrait assurer un système de surveillance, de contrôle et d'alerte avancée dans son espace aérien arctique. La question de savoir si le Canada devrait se contenter d'une surveillance en temps de paix et de moyens d'interception limités ou s'il devrait plutôt chercher à se doter d'une capacité de défense aérienne globale a été longuement discutée. De façon générale, les participants ont conclu que le Canada devrait éviter de participer aux initiatives américaines de

défense stratégique et de défense aérienne. Les avantages et les inconvénients de l'acquisition par le Canada de radars basés dans l'espace ont été examinés. Le Groupe a par ailleurs étudié la possibilité de passer à un système unilatéral ou multilatéral de surveillance aérienne, par opposition au maintien de l'actuelle structure du NORAD. Enfin, pour parer au danger que présentent pour le Nord les missiles qui se déplacent dans l'atmosphère, il a été proposé de négocier une limitation rigoureuse ou une interdiction des missiles de croisière lancés par air et par mer.

Le Groupe consultatif a admis qu'il importe, pour contribuer à la sécurité et à la souveraineté du Canada, d'être en mesure de contrôler les incursions étrangères en eaux canadiennes. Toutefois, nombre de participants ont exprimé des réserves quant à l'utilisation de sous-marins nucléaires d'attaque pour assurer la surveillance en mer, proposant plutôt le recours à des sonars passifs, à des sous-marins non nucléaires et à des mines sous-marines. . . .

Les membres du Groupe ont invité instamment le gouvernement canadien à explorer la possibilité d'une coopération accrue avec d'autres États circumpolaires sur des questions d'intérêt commun. Ils ont suggéré à cet égard le recours aux voies bilatérales ou encore la mise en place d'un forum circumpolaire. Le Groupe a également examiné le pour et le contre de la création dans l'Arctique d'une zone exempte d'armes nucléaires, totale ou partielle. À titre d'option plus facilement réalisable à court terme, on a proposé que le Canada envisage l'application de mesures de confiance susceptibles de réduire le risque de crise et de guerre.

La divergence des opinions exprimées par les représentants des cercles d'études stratégiques et ceux des mouvements pour la paix et le désarmement a soulevé certaines préoccupations au cours de la réunion. Plusieurs participants se sont toutefois dits d'avis que la valeur du Groupe consultatif tient au fait qu'il offre un forum unique pour l'échange de vues et la recherche d'un terrain commun entre représentants de milieux et d'intérêts différents. La haute qualité des interventions et des propos échangés au cours de la réunion a été louée, mais il a été estimé que certains secteurs de la société devraient être mieux représentés lors des réunions à venir.

L'industrie canadienne s'attaque au problème de la vérification

Au cours des dernières décennies, le Canada a acquis une expérience considérable en matière d'examen des questions de sécurité au sein de divers forums multilatéraux, dont en particulier ceux qui ont trait à la situation en Europe. Comme se précise l'espoir d'en arriver à un accord multilatéral sur les forces conventionnelles en Europe, le gouvernement voudrait voir l'industrie canadienne se préparer à prendre, le moment venu, une part active aux arrangements de vérification. Comme première étape de ce processus, on a organisé en février 1988 une table ronde sur la vérification multilatérale du contrôle des armements classiques à l'intention de l'industrie.

L'exercice était parrainé par le ministère des Affaires extérieures dans le cadre de son Programme de recherche sur la vérification. Fondé en octobre 1983, le Programme fait surtout porter ses efforts sur les questions de vérification rattachées aux accords multilatéraux de contrôle des armements.

Un accord fictif de contrôle des armements

Conçue comme un exercice de mise en situation, la table ronde avait pour but d'initier des cadres supérieurs de l'industrie aux exigences techniques et opérationnelles d'un système de vérification. Pour leur permettre de se faire une idée générale de la complexité des questions en cause dans la vérification, on leur avait remis un accord fictif comportant des dispositions et des données quantitatives reflétant ce qui pourrait se produire dans la réalité. L'accord incluait des mesures de confiance analogues à celles étudiées à la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, ainsi que des mesures de réduction des forces armées semblables à celles débattues dans le cadre des Pourparlers MBFR sur la réduction réciproque des forces et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale.

Ces mesures visaient à réduire le risque d'attaque-surprise, de guerre par



malentendu et d'intimidation en améliorant la prévisibilité des activités militaires et en imposant des contraintes aux forces armées. Elles exigeaient notamment :

- la diffusion d'information sur les forces armées;
- la notification préalable des activités militaires (exercices et manœuvres);
- la réduction des éléments menaçants des forces armées existantes.

Les principaux objectifs de la vérification du respect des engagements étaient le personnel, l'équipement lourd et certaines installations militaires. En conséquence, le système de vérification de l'accord devait permettre de détecter ou de contrôler certaines combinaisons minimales de personnel et/ou d'équipement.

Conception des éléments d'un système de vérification

La table ronde était essentiellement un exercice de simulation de deux jours. Le premier jour, il s'agissait de déterminer les impératifs techniques et opérationnels d'un système de vérification pour l'accord fictif.

Après une brève séance d'orientation, les participants ont bénéficié d'un exposé de M. Bobby Wolfe, directeur de programme à l'emploi de E-Systems (Division de Greenville). Société internationale d'électronique et d'avionique ayant son siège au Texas, E-Systems a assuré la conception et la mise en œuvre d'une grande partie du système mis en place dans le Sinaï pour vérifier le processus de désengagement entre l'Égypte et Israël après la guerre d'octobre 1973. M. Wolfe a présenté un exemple concret de la façon dont on vérifie un accord portant sur les forces conventionnelles, mettant en lumière les problèmes particuliers rencontrés et les solutions adoptées.

Une fois établis les éléments à observer, les groupes de travail ont été priés d'examiner les méthodes de vérification suivantes, de façon à déterminer celles qui pourraient être utilisées :

1. Inspection sur place par mise en demeure —

Cette méthode exige qu'une équipe technique soit transportée à bref délai (12 à 36 heures) en un lieu donné pour y effectuer une inspection.

2. Points d'entrée et de sortie -

Il s'agit de points convenus par lesquels doivent s'effectuer tous les mouvements de troupes. Afin de réduire la possibilité que les unités reviennent par petits groupes à leurs positions initiales, le contrôle des entrées et des sorties peut s'accompagner de moyens de télédétection et de reconnaissance aérienne. Cette approche exige des techniques de collecte, de stockage et de transmission des données; il faut en outre assurer les communications, l'hébergement et la sécurité des équipes de contrôleurs.

3. Missions d'observation/de liaison —

C'est là le moyen de vérification pouvant être le moins coûteux et parfois aussi le plus efficace, selon la liberté de mouvement dont disposent les agents de liaison.

4. Contrôle des points d'accès -

Cette méthode se situe à mi-chemin entre l'inspection sur place et le contrôle par télédétection. On l'utilise lorsque les inspecteurs ne sont pas autorisés à pénétrer à l'intérieur d'une base ou d'une usine mais peuvent contrôler les entrées et les sorties. Elle exige toutefois des techniques plus sophistiquées que certaines autres méthodes, car il faut prévoir des enceintes et des systèmes d'alarme à l'épreuve des effractions, des clôtures de sécurité et des contrôles des voies d'accès, ainsi que des moyens de communication et des mesures de sécurité.

5. Télédétection in situ —

Dans cette approche, divers genres de détecteurs sont installés à proximité du site à surveiller, tandis que le personnel de contrôle est posté en un lieu éloigné. On a recours aux techniques suivantes :

- détecteurs de zone
- système d'alarme anti-intrusion
- · capteurs à imagerie
- dispositifs de surveillance du trafic

Des matériels fiables et à l'épreuve des effractions revêtent ici une importance capitale.

6. Télédétection aérienne/spatiale —

Les mécanismes de vérification utilisés à l'heure actuelle par les superpuissances

reposent essentiellement sur cette méthode. La conclusion d'un accord multilatéral exigeant le déploiement d'un troisième système de surveillance aérienne (c'est-à-dire autre que ceux des superpuissances) créerait d'importantes possibilités quant à la mise au point des techniques appropriées, à savoir : avions et/ou engins spatiaux de télédétection, capteurs à imagerie, systèmes de détection/de discrimination des objectifs, de traitement/de transmission des images, de stockage et de rappel des données, et réseaux de communication.

Les participants disposaient de feuilles de travail spécialement conçues pour leur permettre d'étoffer les exigences techniques des méthodes de vérification qu'ils jugeaient appropriées compte tenu des éléments à observer. Ils devaient fournir des détails concernant les moyens de détection et autres équipements nécessaires, la transmission et le traitement des données, les capacités du Canada, les contraintes possibles, les contre-mesures éventuelles et les frais connexes.

La première journée s'est terminée par un dîner au cours duquel le soussecrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. James H. Taylor, s'adressant aux participants, a brièvement passé en revue les progrès récents dans le domaine du contrôle des armements, en s'attachant tout particulièrement à la question de la vérification.

Le deuxième jour, les participants ont élaboré un système de vérification à partir des divers éléments étudiés la veille.

Chaque groupe devait suivre les étapes suivantes :

- élaborer un système global de vérification (cheminement de l'information)
- établir la structure organisationnelle corresponsante (diagramme fonctionnel)
- évaluer le genre et le nombre d'intervenants requis
- évaluer le type et le nombre d'installations/d'équipements requis
- estimer les coûts nécessaires à
 - a) la mise en place du système
 - b) la maintenance et l'exploitation du système
- identifier les problèmes particuliers.



Une évaluation quantitative des activités de vérification des pays occidentaux a été fournie aux participants afin qu'ils puissent établir des estimations concrètes. Ces chiffres approximatifs devaient leur permettre de se faire une idée de l'ordre de grandeur du problème.

La table ronde n'avait pas pour but de mettre au point un système de vérification applicable à un éventuel accord de contrôle des armements classiques en Europe, mais plutôt de sensibiliser l'industrie canadienne aux problèmes de la vérification et d'identifier des marchés possibles pour la technologie canadienne. L'exercice de simulation a toutefois permis de dégager certains points d'intérêt général, à savoir :

1. Un système de vérification élémentaire faisant appel à des éléments sol, air et espace serait probablement coûteux.

À première vue, un tel système exigerait des dépenses de l'ordre de 1,5 milliard \$, dont 1 milliard \$ pour un système satellite spécialisé.

2. La mise en place d'une intégration systémique adéquate ferait probablement monter le prix.

Selon les participants, il y aurait lieu d'étudier plus à fond la question de l'intégration des systèmes. La plupart d'entre eux ont estimé qu'une intégration réussie supposerait des frais considérables.

3. Tout système de vérification devrait probablement être mis en place par étapes, le délai de mise au point variant selon les divers éléments.

Par exemple, le scénario suivant a été suggéré : systèmes au sol (1 à 3 ans); systèmes aériens (5 ans); systèmes spatiaux (10 ans). Il y aurait donc implantation progressive du système.

- 4. Les mesures de contrôle des armements devraient aussi être introduites progressivement, en fonction de la mise en place graduée du système de vérification.
- 5. Un système de vérification doit à la fois reposer sur la technologie et faire appel à des équipes de contrôle.

L'être humain est souvent le moyen de détection le plus fiable. De plus, la présence d'observateurs et d'inspecteurs aide à renforcer la confiance. Il reste toutefois que la technologie assure une fonction essentielle de surveillance et d'archivage.

6. Le Canada est en mesure de fournir un grand nombre des techniques et des services opérationnels nécessaires à un système multilatéral de vérification en Europe.

Il convient toutefois de noter que d'autres pays occidentaux ont à bien des égards les mêmes capacités que le Canada.

La prochaine étape

Selon la plupart des représentants de l'industrie, le gouvernement canadien devrait chercher à stimuler davantage l'activité dans ce secteur. À cet égard, il a été proposé d'entreprendre :

- 1. une étude de faisabilité exhaustive portant essentiellement sur les points couverts par la table ronde;
- 2. un essai opérationnel pour tester les divers éléments d'un système de vérification et en déterminer le fonctionnement optimal.

Aux yeux de tous, la table ronde aura été un exercice de conscientisation très fructueux. La plupart des représentants de l'industrie ont dit avoir beaucoup appris sur la vérification et vouloir continuer à s'intéresser à la question. Quant aux représentants du gouvernement, ils se sont félicités de mieux connaître désormais les capacités industrielles du Canada et d'avoir établi des contacts très utiles avec le secteur privé.

Comment vérifier, d'après un journal

Le Programme de recherche du gouvernement canadien en matière de vérification a fait l'objet de beaucoup d'attention dernièrement. L'article suivant, rédigé par Jeffrey Simpson, paraissait dans le Globe and Mail de Toronto, le 25 février 1988.

« Supposons que les deux superpuissances arrivent à se mettre d'accord pour réduire leur arsenal d'armes nucléaires. La difficulté serait alors de vérifier si l'autre se conforme au traité.

La vérification figure au nombre des questions les plus épineuses dans le contrôle des armements. Cette semaine même, MM. George Shultz, secrétaire d'État des États-Unis, et Eduard Shevardnadze, ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique, ont reconnu que la vérification pose les difficultés les plus graves dans les négociations sur la réduction des missiles balistiques de longue portée.

Depuis des décennies, les Russes s'opposent aux inspections sur place, les qualifiant d'espionnage légalisé. Mais l'arrivée de Mikhaïl Gorbatchev a tout changé. Le traité proposé sur l'élimination des armes nucléaires à portée intermédiaire en Europe prévoit que des équipes d'observateurs seront chargées de vérifier le démantèlement des installations et la destruction des engins.

Même si le Canada ne possède aucune arme nucléaire à lui et ne compte pas parmi les acteurs principaux des alliances militaires de l'Ouest, il est néanmoins devenu un ardent promoteur des nouvelles techniques de vérification, et ses diplomates ne ménagent pas leurs efforts pour faire connaître au sein des diverses tribunes internationales sa volonté de jouer un rôle qui, somme toute, lui convient très bien.

Si les superpuissances signaient un accord, elles en surveilleraient l'application grâce à des satellites, à des capteurs, à des services de renseignement et a des inspections sur place. Mais comment vérifier la réduction des forces classiques en Europe, si l'on songe que les négociations à cet égard engageraient de nombreux pays, dont le Canada?

C'est là que les problèmes de vérification deviennent ahurissants. Il ne s'agit pas d'une seule catégorie d'armes missiles —, mais d'une gamme de moyens militaires, à savoir des troupes, des chars d'assaut, des avions, des hélicoptères et de l'artillerie.

Cette semaine, Toronto a accueilli quelques-uns des meilleurs cerveaux de l'industrie canadienne et des Affaires extérieures, venus réfléchir sur la façon dont un régime de vérification pourrait fonctionner et déterminer si certaines entreprises canadiennes pourraient



obtenir des contrats leur permettant de fournir certaines techniques de surveillance. Cette conférence n'a certainement pas fait les manchettes, mais elle prouve que le gouvernement canadien envisage sérieusement de contribuer à cet important domaine.

Comme l'a souligné un participant, les problèmes soulevés par la question de la vérification se situent sur le plan des coûts, des défis techniques et de la volonté politique. La mise en place d'un système de vérification des forces classiques situées entre l'Atlantique et l'Oural coûterait plus d'un milliard de dollars. Il faudrait des satellites, des satellites-stations de réception, des avions, des capteurs, des postes de contrôle, des inspections in situ et des ordinateurs. Reste que le prix d'un système de ce genre semble infime comparativement à celui d'un important système d'armements.

La question la plus délicate est de tirer la ligne de démarcation entre la vérification et l'espionnage. Pour surveiller l'application d'un accord, il faudrait presque certainement installer des capteurs à proximité des aéroports pour y suivre les décollages, affecter des inspecteurs à des endroits stratégiques, faire des sorties périodiques et peut-être prévoir un nombre limité d'inspections sur demande. Les négociations sur la réduction des armes classiques ont trébuché sur des problèmes de cet ordre, mais elles pourraient bientôt reprendre sous une autre forme.

Après avoir négocié une entente, ce qui pourrait s'étendre sur des années, chacune des parties mettrait entre cinq et dix ans pour établir son système de vérification. À moins d'une percée prématurée et inattendue, penser aux problèmes et aux défis posés par la vérification équivaut, en fait, à conjecturer sur le vingt-et-unième siècle.

Néanmoins, il vaudrait grandement la peine que le Canada concentre ses efforts dans ce domaine. Pour ce faire, il pourrait appuyer les résolutions présentées aux Nations Unies, financer la recherche effectuée par des universitaires spécialisés, organiser des conférences avec l'industrie canadienne et ainsi se trouver un créneau. Il s'agit d'une tâche sans éclat mais nécessaire, d'une initiative en matière de politique étrangère qui constitue un excellent investissement. »

Au-delà du sommet : le désarmement et l'avenir

Voici des extraits de l'allocution prononcée par M. Douglas Roche, ambassadeur au désarmement, à l'occasion d'une tournée pancanadienne, du 1er au 16 décembre 1987.

« ...De toute évidence, l'entente visant à éliminer tous les missiles nucléaires de moyenne et de courte portée (FNI) représente une percée dans le rétablissement des relations Est-Ouest. Pour la première fois, toute une catégorie d'armes sera détruite. Même si l'entente aboutit à l'élimination de seulement 3 p. 100 de l'arsenal nucléaire mondial, son importance politique est énorme. On peut affirmer que le processus de négociation bilatérale a donné lieu à des résultats concrets.

Et il y a plus encore à l'horizon. Les leaders des deux superpuissances préparent pour 1988 un autre sommet à Moscou, à l'occasion duquel ils espèrent signer un traité éliminant 50 p. 100 des énormes stocks actuels d'armes nucléaires stratégiques. Un processus historique de désarmement a donc été amorcé. Ces réalisations représentent un grand succès pour les pays qui, comme le Canada, ont fortement incité les deux superpuissances à réduire radicalement leurs stocks d'armes nucléaires.

Il serait évidemment prématuré de se laisser aller à l'euphorie. Les problèmes globaux attribuables aux guerres régionales, à la pauvreté massive, à la destruction de l'environnement et à l'explosion démographique sont immenses. Mais il ne faut pas non plus tomber dans l'excès inverse et sous-estimer l'importance de ce moment historique pour le monde. Le changement est à l'ordre du jour.

...M. Gorbatchev continue de manifester son désir de réforme dans une Union soviétique plus ouverte. Ses réformes économiques et ses initiatives en matière de politique étrangère ne constitue pas uniquement un exercice de style. On peut cependant se demander s'il est en mesure de construire une « nouvelle » Union soviétique, étant donné les questions qui restent encore à régler des États satellites soviétiques, de l'Afghanistan et des droits de la personne. Quoi qu'il en soit, les changements qui ont été opérés correspondent pour la plupart à ceux que l'Ouest exige depuis de nombreuses années. Il est important non seulement de reconnaître ces changements, mais également d'y réagir de façon à favoriser d'autres changements.

...Comme preuve concrète de cette nouvelle atmosphère, nous avons assisté aux événements suivants tout au long de 1987 :

 À la Conférence sur le désarmement de Genève, progrès importants dans les négociations en vue d'un traité qui interdirait la production de toute arme chimique.

— À l'occasion de la Conférence de Vienne de la CSCE, qui compte 35 États membres, préparatifs en vue de la mise en place d'une nouvelle tribune pour négocier la réduction des armes classiques en Europe, de l'Atlantique à la chaîne de l'Oural, négociations auxquelles participeraient tous les membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie.

— Le succès de la mise en œuvre de l'entente de Stockholm sur les mesures de confiance, en vertu de laquelle des observateurs de l'OTAN et du Pacte de Varsovie ont mené 16 inspections sur place sans précédent à l'occasion d'exercices militaires dans leurs pays respectifs.

... Tous ces progrès confirment l'un des éléments dominants de notre époque, à savoir que la paix est un processus multidimensionnel qui doit se fonder sur le développement économique et social, mais aussi sur des mesures de contrôle des armements, la protection des droits de la personne de même que l'élimination de la discrimination raciale. L'ordre du jour du 21e siècle est déjà dressé. Les questions qui demandent la pleine attention de l'humanité sont évidentes : la menace d'une annihilation nucléaire, les guerres régionales qui sont menées à l'aide d'armes classiques, l'écart entre les pays en développement et les nations industrialisées, les dangers de la surpopulation, la détérioration de l'environnement global.

...Mais pour accéder à un niveau supérieur de civilisation, nous devons comprendre pleinement la signification de la sécurité dans le monde moderne.

Les nations s'arment parce qu'elles estiment que leur sécurité est menacée, et chaque nation juge elle-même de sa propre sécurité selon ses propres critères. C'est uniquement si les menaces à la sécurité diminuent qu'un véritable désarmement sera possible. Mais le paradoxe de notre époque, c'est que la course aux armements devient en soi une menace à la sécurité. De surcroît, nous constatons que les énormes souffrances occasionnées par le sous-



développement sont elles-mêmes une menace non militaire croissante à la sécurité. C'est en abordant de façon constructive tous les aspects de la sécurité - militaire, politique, économique, social, humanitaire, droits de la personne - que nous pourrons favoriser des conditions qui se prêteront au désarmement; nous disposerons en même temps d'un environnement favorable à la poursuite d'un développement fécond. Par conséquent, notre but doit être d'accroître la sécurité véritable — pour chaque nation individuellement et pour le monde en général en trouvant des moyens politiquement acceptables de consacrer moins d'argent à l'armement et plus au développement.

Le sommet de Reykjavik — et ses prolongements à Washington et à Moscou — ont fait porter l'attention du monde sur les nouvelles possibilités qu'ouvrent la réflexion et la créativité lorsqu'il s'agit de résoudre les problèmes de conflit et de privation auxquels font encore face un grand nombre de régions du monde. Le fondement de ce que la Commission Palme appelle des « progrès extraordinaires » a été mis en place.

Il est possible que les années 1980 voient la concrétisation de ce qui ne semblait jusque-là qu'un rêve : des réalisations concrètes en matière de désarmement, de stabilité et de paix.

...Le Canada a adopté une approche multidimensionnelle à la question complexe de la paix et de la sécurité — de son appui à l'Organisation des Nations Unies (la contribution du Canada aux Nations Unies vient au quatrième rang en importance) à la visite que le secrétaire d'État aux affaires extérieures M. Joe Clark a effectué en Amérique centrale la semaine dernière pour offrir l'appui du Canada au plan de paix dans cette région. En outre :

- Le Canada a porté à 900 millions de dollars l'aide qu'il consent aux régions de l'Afrique victimes de la famine, il a radié 600 millions de dollars de la dette africaine et il offre maintenant de l'aide bilatérale au développement sous forme de subvention plutôt que de prêts.
- La lutte contre l'apartheid au moyen de sanctions imposées à l'Afrique du Sud a été accélérée : nous avons interdit tout nouvel investissement et le réinvestissement des profits en Afrique du Sud; au cours des six premiers mois de 1987, le Canada a réduit de 51 p. 100 ses importations en provenance d'Afrique du Sud; l'importation de charbon, de fer et d'acier a été interdite, de même que la promotion touristique...

— Le Canada compte parmi les partisans les plus actifs des institutions multilatérales; à preuve, il a été l'hôte, cet automne, de réunions de chefs de gouvernement de la Francophonie et du Commonwealth. La prochaine réunion du Sommet économique aura lieu à Toronto en 1988.

...Après avoir représenté le Canada auprès des Nations Unies pour les questions du désarmement pendant plus de trois ans, une de mes impressions dominantes, c'est à quel point notre pays est respecté. Grâce à sa position solide de nation non coloniale, multiculturelle, ouverte, loyale envers ses alliés, coopérative et véritablement intéressée à renforcer le système international, le Canada est devenu une voix avec laquelle il faut compter. Nous sommes devenus une nation influente — et ce nouveau statut s'accompagne de la responsabilité de jouer un rôle encore plus important dans les années difficiles qui viennent.

Cette présence de plus en plus importante du Canada dans les relations internationales nous permet de mettre de l'avant plus fermement notre politique en matière de sécurité, qui est multidimensionnelle.

...La politique canadienne en matière de sécurité s'inscrit dans un environnement international dominé par la rivalité entre l'Est et l'Ouest. Ces deux groupes de nations, chacun mené par une superpuissance, sont en conflit sur les plans des idées et des valeurs. Ils ne s'entendent pas sur la façon dont les politiques devraient être menées, la société organisée et l'économie structurée. Ils ne s'entendent pas sur l'importance de la liberté individuelle ou du respect de la loi ni sur les relations qui doivent exister entre l'individu et la société. Dans ce conflit, le Canada n'est pas demeuré neutre. Étant donné nos valeurs et notre détermination à défendre la liberté et la démocratie, nous n'avons pas d'autre choix que de nous ranger, de la façon la plus fondamentale possible, du côté des autres pays de l'Ouest. Ainsi, le Canada est un membre actif de l'OTAN, laquelle joue un rôle important non seulement pour contrer la menace militaire du Pacte de Varsovie, mais également pour offrir son appui politique aux institutions démocratiques et à l'amélioration des relations politiques Est-Ouest. Les armes nucléaires et les armes classiques de l'OTAN ne seront jamais utilisées, sauf en réponse à une agression.

En sa qualité de membre de l'OTAN, le Canada a été en mesure d'apporter une contribution importante et constructive aux initiatives majeures de négociation du contrôle des armements de Genève, de Stockholm et de Vienne. Et nous recherchons des moyens qui permettraient à l'OTAN de mieux projeter les qualités positives de ses mesures collectives et coopératives de sécurité. Si nous n'avions pas la possibilité constante et directe d'agir et de réagir, notre influence sur de tels événements se trouverait considérablement réduite.

En conséquence, le Canada a des engagements en matière de défense envers ses partenaires qui ont été exprimés dans le récent Livre blanc sur la défense. Comme l'a noté M. Clark, le Canada a l'intention de moderniser sa capacité de répondre à ses engagements dans le cadre de l'OTAN et en ce qui concerne l'Atlantique.

...Selon le Livre blanc, une défense nationale solide est un élément important de la politique du Canada en matière de sécurité internationale, mais seulement l'un de ses éléments. Le contrôle des armes et le désarmement et le règlement pacifique des conflits sont tout aussi importants. Ainsi, le Livre blanc sur la défense ne saurait remplacer un Livre blanc sur la politique étrangère. Toutes ces activités doivent être perçues comme étant mutuellement complémentaires et ensemble, elles permettent au Canada de jouer un rôle dans la mise en place des fondements de la paix, au sein d'une collectivité internationale en pleine transition.

À ce titre, le Canada propose les six moyens suivants :

- Des réductions radicales des armes nucléaires, qui constituent la base de notre politique en matière de désarmement. C'est pourquoi les sommets Reagan-Gorbatchev, qui visent non seulement le démantèlement de toutes les armes de portée intermédiaire et de courte portée, mais également de 50 p. 100 des missiles stratégiques, sont accueillis avec enthousiasme. Le gouvernement canadien a constamment pressé les deux superpuissances de rechercher ce but.
- La conclusion d'un traité exhaustif négocié et vérifiable interdisant les tests est depuis longtemps et demeure encore aujourd'hui un objectif fondamental du Canada. Le Canada veut que l'on mette fin à tous les tests nucléaires dans tous les pays, dans tous les milieux, pour toujours. Aux Nations Unies cet automne, le gouvernement canadien a encore une fois co-parrainé une résolution priant instamment la Conférence sur le désarmement d'entreprendre des travaux importants sur tous les aspects d'un traité interdisant les tests nucléaires au début de sa session de 1988...



— Le maintien et le renforcement du régime de non-prolifération sont essentiels à la fois pour empêcher la prolifération des armes nucléaires dans des pays toujours plus nombreux et pour assurer le transfert en toute sécurité des technologies et des matériaux nécessaires à la mise en place de génératrices nucléaires. Le traité de non-prolifération, au maintien duquel le Canada a travaillé lors de la révision de 1985, compte maintenant 131 États signataires, ce qui en fait le traité multilatéral le plus important au monde.

— À la Conférence sur le désarmement le Canada participe activement aux négociations multilatérales en vue d'interdire les armes chimiques. Le Canada a même présidé le groupe spécial qui a lancé le processus actuel de négociation. Ses soldats ayant subi les effets toxiques de ces armes abominables, le Canada est particulièrement intéressé à en débarrasser le monde. Nous avons présenté aux Nations Unies un mécanisme qui permettrait d'en déceler l'usage dans les conflits actuels.

— Un autre objectif fondamental consiste à empêcher une course aux armements dans l'espace. Le Canada a contribué de diverses façons aux délibérations de la CD à ce sujet : le premier document de travail important traitant de la stabilisation et de la déstabilisation possible des systèmes militaires basés dans l'espace; un examen exhaustif de la législation internationale afin de disposer d'une base de documentation sur son applicabilité à l'espace; un atelier à Montréal qui a examiné des moyens de renforcer le système juridique régissant l'espace.

 Les mesures de confiance sont importantes en soi, mais leur importance vient aussi du fait qu'elles permettent d'améliorer le climat des négociations entre l'Est et l'Ouest. Le Canada a participé à la conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité en Europe, qui réunissait 35 pays, et a activement collaboré à l'exécution de l'entente, qui offre des moyens d'assurer une plus grande transparence militaire en Europe. Un autre aspect des mesures de confiance concerne la promotion des échanges officiels et officieux entre l'Est et l'Ouest. Il existe un certain nombre d'ententes particulières à ce titre entre le Canada et l'Union soviétique (par exemple les savants dans l'Arctique) de même qu'avec d'autres pays de l'Europe de l'Ouest (échanges médicaux avec la Pologne, échanges sportifs avec la République démocratique allemande)...

Compte tenu de toutes ces politiques, le Canada est en mesure d'apporter une contribution concrète à la cause de la sécurité internationale.

L'une de nos premières mesures en ce sens consiste à prier instamment les signataires des traités existants de les respecter, car toute déviation menace la crédibilité et la viabilité de nouvelles initiatives de contrôle des armements. Ainsi, nous avons protesté contre le non-respect du traité SALT II par les États-Unis. Et le gouvernement canadien a toujours fortement recommandé que l'on maintienne l'interprétation traditionnelle ou restrictive du Traité ABM, ce qui interdirait le déploiement de systèmes de défense dans l'espace. Nous avons également fait part de nos préoccupations face au radar installé par l'URSS à Krasnoyarsk et au cryptage des mesures télémétriques par l'Union soviétique, qui entrave la tâche de l'Ouest lorsqu'il s'agit de déterminer si l'URSS respecte les traités.

Une deuxième contribution du Canada consiste à rechercher des appuis plus fermes envers les mesures de confiance, notamment l'ouverture, la transparence et la vérification.

Grâce à nos importants travaux dans le domaine de la vérification, nous sommes reconnus par les Nations Unies comme un leader mondial de la question, à laquelle on attache dorénavant une importance critique dans la négociation et l'exécution d'ententes de limitation des armements et de désarmement. En 1983, le Canada a lancé un programme de recherche en matière de vérification doté d'un budget annuel d'un million de dollars qui est axé particulièrement sur les techniques de détection des activités sismiques, la vérification de l'utilisation des armes chimiques et la faisabilité de la télédétection par satellite. Cette dernière activité représente un programme excitant de grande portée.

...Par suite de ces travaux techniques, il a été possible d'entreprendre aux Nations Unies des démarches diplomatiques grâce auxquelles une résolution de consensus sur la vérification, parrainée par le Canada, a reçu un appui plus ferme; les premières discussions importantes sur la vérification se sont tenues en mai dernier à la Commission des Nations Unies sur le désarmement, où le Canada présidait un groupe de travail. Celui-ci a dressé, encore une fois par consensus, une liste modèle de dix principes qui ont permis à la collectivité internationale de mieux comprendre la façon d'appliquer les mesures de vérification. Par exemple, l'entente sur la nécessité des inspections sur place a une influence directe sur l'entente au sujet des FNI et sur tout traité concernant les armes chimiques. Par suite de ces activités, le secrétaire général des Nations Unies, M. Perez de Cuéllar, a proposé que les progrès en matière de vérification soient mis à l'ordre du jour de la Troisième session extraordinaire de l'Organisation des Nations Unies sur le désarmement (SENUD III) en 1988.

...ll me paraît de plus en plus évident que le mouvement pacifiste se gagne des appuis sans cesse plus nombreux dans les milieux intellectuels. Je donnerai en exemple Beyond War, un mouvement éducatif non partisan qui a récemment entrepris un projet sans précédent auquel ont participé des savants et des chercheurs américains et soviétiques. Les deux équipes, qui se sont rencontrées dans leur pays respectif, ont publié un livre intitulé Breakthrough: Emerging New Thinking, qui est paru conjointement en anglais et en russe aux États-Unis et en Union soviétique. Affirmant que la guerre n'est plus un moyen acceptable pour atteindre une fin, quelle qu'elle soit, le livre examine les perspectives d'un règlement pacifique des différends internationaux. Au Canada, un nouveau livre intitulé How We Work for Peace décrit de facon détaillée les activités communautaires en faveur de la paix au Canada; il a été préparé par Christine Peringer, du Peace Research Institute de Dundas. Le travail constant de Mme Peringer pour la cause de la paix a récemment été cité aux Nations Unies.

Au cours des dernières années, le mouvement pacifiste, qui compte dorénavant plus de 2 000 groupes locaux, régionaux et nationaux dans tout le Canada, a élargi ses activités tout en approfondissant sa compréhension des terribles complexités de la question du désarmement. Un certain nombre d'organisations clés regroupant des médecins, des savants, des psychologues, des éducateurs et des avocats, entre autres, ont lancé un vibrant appel à la paix dans une optique intellectuelle...

Les travaux créatifs des groupes pacifistes qui se multiplient à l'échelle mondiale réussissent lentement à briser la méfiance et la haine qui avaient cours par le passé. Des idéologies contradictoires ne peuvent être réconciliées rapidement, pas plus que des religions ou des cultures rivales. Il n'y a pas de solution rapide ou facile aux problèmes de la paix dans le monde, mais les générations futures, mieux éclairées, seront en mesure d'aller de l'avant dans un esprit de collaboration. Ce mouvement humain est essentiel au soutien des politiques publiques qui voient au-delà de la guerre... »



Subventions et contributions accordées par le fonds pour le désarmement pour l'AF 1987-1988

	TOTALTIONS	
CON	TRIBUTIONS:	1 500 \$
1.	Science for Peace Toronto — Conférence : les études sur la paix	2 200 \$
2.	Wanitaha Coure: "Contlit et paix"	1 500 \$
3.	Kootenay Centre for a Sustainable Future — Cours d'été sur la situation mondiale Kootenay Centre for a Sustainable Future — Cours d'été sur la situation mondiale	
4.	Kootenay Centre for a Sustainable Puttire — Cours d'eté sur le désarmement — Conférence sur les armes Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement — Conférence sur les armes	10 000 \$
		1 000 \$
5.	Groupement Pugwash canadien — Frais de déplacement pour assister à la 37e conférence Pugwash	3 000 \$
6.	Times Coûte d'édition	
7.	Association canadienne pour les Nations Unies — Documents d'information sur le contrôle des	6 309 \$
	armements et le désarmement	
8.	armements et le désarmement Pugwash étudiant du Canada — Frais de déplacement du groupe Pugwash de McGill pour assister	1 000 \$
	à la 27e conférence Pugwash	6 000 \$
9.	Institut et Centre de droit aérien et spatial — Conférences et séminaires	16 000 \$
10.	Université de Calgary — Recherche sur la presse Université de Calgary — Recherche sur la presse Guide des programmes d'enseignement	3 000 \$
11.	Association des collèges communautaires du character de la presser d'enseignement	12 000 \$
12.	Project Ploughshares — Engagement de deux chercheurs Project Ploughshares — Engagement de deux chercheurs Project Ploughshares — Engagement de deux chercheurs	
13.	Project Ploughshares — Engagement de deux chercheurs — Engagement de deux chercheurs — Conseil canadien pour la coopération de deux chercheurs — Frais de déplacement pour assister à la Conconseil canadien pour la coopération de la conseil canadien pour la coopération de la coop	500 \$
	férence sur le désarmement et le développement	
14.	Groupe des 78 — Frais de déplacement pour assister à la Conférence sur le désarmement et le	500 \$
	développement	1 500 \$
15.	Hans Sinn — Frais de déplacement pour assister à la conférence END	900\$
16.	Niagara Peace Movement — Stand d'information	1 000 \$
17.	Club des Relations Internationales — Colloque	1 000 \$
18.	Clergy and Laity Concerned — Émission câblodiffusée World Without War Research and Education Network — Organisme qui publie un catalogue de	
19.	World Without War Research and Education Network	2 500 \$
	documents audio-visuels Quaker Peacemakers — Échange Canada-URSS	2 500 \$
20.	Quaker Peacemakers — Editange Canada Orioo	6 000 \$
21.	McGill-ICASL — Cours Defence Research and Education Limited — Conférence	5 000 \$
22.	Strategic Studies Program — Université de Calgary — Production d'un vidéo	5 000 \$
23.	Congrès des associations de la Défense — Publication d'un séminaire	3 000 \$
24.	Albert Legault — Traduction d'un livre	11 000 \$
25.	Médecins canadiens pour la prévention de la guerre nucléaire — Congrès	10 000 \$
26.	Mouvement canadien pour une fédération mondiale — Conférence	2 000 \$
27.	Groupe des 78 — Publication du compte rendu de la conférence	1 000 \$
28.	ICAI — Atelier de travail du groupe Markland	2 000 \$
29.	Clifford Brown — Projet vidéo — Amérique centrale	250 \$
30.	Project Ploughshares — Projet SENUD III	12 000 \$
31.	MONTANT TOTAL DES CONTRIBUTIONS	131 159 \$
	MONTANT TOTAL BLO CONTINESTICIO	
SHI	BVENTIONS:	
301		
1.	Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement — Conférence sur les armes	5 000 \$
		3 000 φ
2.	les Mations Unios — Documents d'Information sur le controle des	8 000 \$
	armoments et le désarmement	4 000 \$
3.	Institut et Centre de droit aérien et spatial de McGill — Achat de publications	25 000 \$
4.	Campagne mondiale pour le désarmement — Annuaire	25 000 \$
5.		500\$
6.	Croupe des 78 — Frais de déplacement pour assister à la conference préparatoire de décrete m	9510\$
7.		
8.	i	10 000 \$
	chimiques	87 010 \$
	MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS	07 010 4
	A VIEW TANDA	218 169 \$
	MONTANT TOTAL DES CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS	210 103 Φ